



DE

# COMMUNE NONARDS

# BULLETIN MUNICIPAL



Décembre 2024



### **MAIRIE DE NONARDS**

2100 Route de la Plaine,  
19120. NONARDS  
Tel: 05 55 91 50 08  
Nonards@mairie19.fr  
www.mairie-de-nonards.fr

### **SECRETARIAT**

Mme Martine FEIX  
lundi, mardi et jeudi  
9h-12h, 14h-17h  
mercredi 9h-12h,  
vendredi 9h-12h, 16h-19h.

# Éditorial

2024 se termine et j'espère que la parution de cette nouvelle édition du bulletin municipal égayera la fin de l'automne et l'arrivée de l'hiver.

L'année 2024 a été marquée par des moments de profonde tristesse avec la disparition de trop nombreux Nonardais, des proches, des voisins, des amis de toujours. laissant un grand vide dans notre population et dans nos cœurs.

Malgré ceci et la perplexité qui en découlait, ce fut aussi une année de renouveau.

Renouveau de l'association Lou País Nonardais, qui devient Lou País, reprise par une jeune équipe soucieuse de s'impliquer et de bien faire et que nous devons soutenir sans réserve.

Renouveau de notre bibliothèque avec également une nouvelle équipe (qui peut encore être complétée par toute bonne volonté) et de nouveaux créneaux d'ouverture.

Un avenir également sécurisé pour un temps pour notre école puisque le RPI Nonards-Puy d'Arnac-Tudeils a enregistré cette année pas loin d'une vingtaine de nouveaux enfants.

Un résultat à faire rêver nombre de communes mais surtout le fruit de tous nos efforts pour faire de Nonards un lieu attractif.

Et puis nos jeunes mis à l'honneur dans leur discipline, Lina et Clotilde.

Vous retrouverez tout ceci au fil des pages.

**Je vous souhaite une bonne lecture,  
et, avec toute l'équipe municipale toujours à votre service,  
une très bonne année 2025.**



### **M. Le Maire et son équipe:**

Laurent BOISSARIE, Michelle BARRIÈRE, Jean-Jacques CAUVIN,  
Bérangère MAZEYRIE, Colette COULOUY-DORRIVAL, Pierrette GRANVAL,  
Marie FAVAREL, Marc VANTALON, Franck BARRIÈRE, François BORDES,



vous présentent leurs **Meilleurs voeux**

**2025**  
Pour l'année

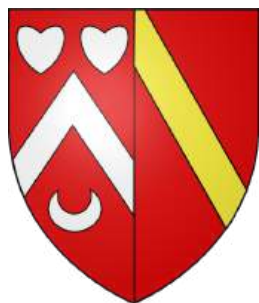
### **Rédaction:**

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit d'une réflexion collective des élus et des services.  
Le bulletin est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la commune [mairie-de-nonards.fr](http://mairie-de-nonards.fr)



P. 3	Histoire de notre blason.	P.19	État civil: naissances, mariages, pacs, décès.
P. 4	Comment rester informé?	P.20,21	Cimetière, commémoration du 11 novembre
P. 5	Création d'une page facebook.	P.22	Secours Populaire. À vos appareils photos
P. 6 et 7	Le budget.	P.23	Du nouveau chez nous. Les restos du cœur.
P. 8, 9,10	P.V des conseils municipaux.	P.24	Salle polyvalente. Les loisirs de FloCalène
P. 11	M. Le sous-préfet visite Nonards.	P.25	Les petites étoiles. Gym- équilibre
P. 12	Repas des aînés, employés municipaux, dépôts sauvages.	P.26	Loo País Nonardais devient LOU PAÏS
P. 13	Tour d'horizon des travaux.	P.27	Lou Truffadour
P. 14	Remise en service des sirènes du CIS.	P. 28	Le foot: Entente Sportive Nonards Altillac
P. 15	Urbanisme: autorisation de travaux.	P. 29	Les amis de la Chapelle St Roch.
P. 16	Calendriers SIRTOM. La bibliothèque se renouvelle	P. 30	La Société de chasse
P.17	La jeunesse Nonardaise à l'honneur, des nouvelles de l'école	P. 31	Numéros et coordonnées utiles
P.18	Fermeture du réseau Télécom cuivre.	P. 32	Calendrier des levées SIRTOM

## Histoire de notre blason



Depuis la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. Chaque commune peut donc décider (ou non) la création d'armoiries. Ce blason a ainsi été adopté par une délibération du Conseil municipal le 17 avril 1987. En voici sa description officielle: « parti, au premier, de gueules au chevron accompagné en chef de deux cœurs et en pointe d'un croissant, le tout d'argent, au second, de gueules à la bande d'or ».

Comme dans l'immense majorité des communes corréziennes, ce blason reprend en fait les armoiries des deux grandes familles de seigneurs qui dominèrent notre commune de la fin du Moyen-âge jusque vers la révolution: les Martret puis les Lentilhac.

Qui étaient ces dynasties et quels furent leurs liens avec notre commune?

La famille des Martret est une vieille famille de noblesse limousine. Ils sont seigneurs de Bétut (commune de Chenailler) et de Nonars (cela s'écrit ainsi à l'époque) . Il est difficile de dater leur implantation locale mais elle date au minimum du bas Moyen-âge. Ce sont les Martret qui ont fait construire la chapelle gothique qui prolonge l'église paroissiale en 1426. Il n'est pas ridicule de penser qu'ils ont pu aussi financer les fresques du XVème siècle qui ornent le chœur de l'église.

Le personnage le plus célèbre de cette famille fut sans aucun doute Fabien Martret qui accéda aux plus hautes fonctions à la cour de Navarre. La Navarre est alors un royaume pyrénéen dont les dirigeants sont Henri II de Navarre et Jeanne d'Albret, les parents de notre célèbre Henri IV. Ils possèdent de nombreux fiefs dans le royaume de France dont la Guyenne, le Périgord et la vicomté de Limoges. Fabien Martret fut secrétaire (1555-1570), puis secrétaire d'État (1571-1579) de Jeanne d'Albret et d'Henri de Navarre. Auditeur des comptes pour le comté de Périgord et la vicomté de Limoges (1551-1568), il est maître des comptes de la chambre de Nérac (sorte de tribunal administratif et financier) à partir de 1564. Il fréquente les gens les plus influents de l'époque, est lié par son mariage avec la famille des vicomtes de Turenne, et se convertit au protestantisme dont Jeanne d'Albret était une fervente partisane.

Les seigneuries de Bétut et de Nonars se transmettent après lui de fils aîné en fils aîné sur quatre générations jusqu'à Alexandre Martret qui, selon l'auteur du nobiliaire du Limousin abjura la foi protestante et revint au catholicisme en 1672, à Mercœur, après un sermon visiblement très convaincant de l'évêque de Tulle. Il fut aussi le dernier Martret seigneur de Bétut et de

Nonars et épousa Gabrielle de Gimel avec laquelle il n'eut pas de descendance. Ce fut elle qui, devenue veuve, se remaria avec un Lentilhac, l'autre famille dont les armes sont présentes sur le blason. Les seigneuries changèrent alors de maison.

Les Lentilhac sont une famille de très ancienne noblesse du Quercy; leur nom est mentionné dans une bulle pontificale (une décision du pape) de 1095 rédigée à Saint Martial de Limoges. Ils sont désignés comme protecteurs de l'abbaye de Figeac; le berceau de cette famille est le château de Lentillac (ce nom s'écrit ainsi dans le Quercy) à proximité de Figeac. Cette famille traverse tout le Moyen Age alliée avec des puissantes dynasties régionales.

François de Lentilhac (5ème du nom) fut celui qui fonda la branche limousine de la famille. Il était "seigneur de Lentillac, de Felzins, de Mier, de Capdenac, de Grialou, de la Prade, de la Mothe d'Arthus et autres places". Il épousa vers 1625 Matheline Lavaur de Gimel, baronne de Gimel, seigneur de Sarran et autres places.

Ce fut leur fils cadet, François (6ème du nom) qui épousa Gabrielle de Gimel, la veuve d'Alexandre de Martret, au château de Bétut le 5 juin 1685 et fit entrer les deux seigneuries dans le giron des Lentilhac. Leur fils épousa la vicomtesse de Sédières et l'historiographe Nadaud affirme que leur petit-fils est mort en émigration pendant la révolution. A partir de là, les Lentilhac ne semblent plus présents sur le territoire. Un avis de décès paru dans un journal royaliste (La civilisation) le 5 mai 1880 affirme que le dernier descendant de "cette illustre famille de l'aristocratie française", M. le Marquis de Lentilhac, est décédé des suites d'un accident de cheval à l'âge de 48 ans.

Comme on peut le voir, notre blason est fort peu républicain dans ses origines. Il l'est néanmoins devenu depuis 1987 et ne représente plus une famille mais une communauté d'habitants, et ça, c'est bien l'esprit républicain.

### Sources:

*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, P. Louis Lainé, 1841, consultable sur le site Gallica*

*Le nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud, publié en 1856 en 4 tomes et réédité en 2008*

*Essai d'un armorial quercynois, Louis Esquieu, 1907*

<https://acronavarre.hypotheses.org/>

<http://www.ventadour.org/pages/la-vicomte-iii.html>

<https://yves-damecourt.com/monsieur-le-marquis-de-lentilhac-maire-de-parce-a-succombe-le-29-avril-1880/>

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM19000973>





# COM

**Savoir ce qu'il se passe dans la commune?**

**Connaître projets et décisions des élus?**

Pour rester informé, consultez régulièrement les différents supports de communication qu'outre les flyers distribués dans vos boîtes aux lettres la mairie met à votre disposition.

## Quels sont-ils?

### 1- L'application INTRAMUROS: l' incontournable

Complémentaire des autres moyens d'information mis en place sur la commune, INTRAMUROS, une application mobile hybride (à la fois communale et intercommunale), conforme à la réglementation RGPD, (Règlement Général sur la Protection des Données), téléchargeable sur smartphone ou tablette.

Elle permet aux différents acteurs (mairie et COM-COM) d'ajouter leurs informations et de proposer leurs services sur le même outil. Nous avons renseigné l'annuaire des professionnels, associations, gîtes et commerces avec le plus grand soin. (voir la liste : <https://www.intramuros.org/nonards/commerce>); si, malgré nos efforts, vous constatiez un oubli ou une erreur, (votre nom ou celui de votre entreprise a été oublié, mal orthographié, certaines informations sont erronées), contactez nous soit à la mairie: [nonards@mairie19.fr](mailto:nonards@mairie19.fr) ou directement au guichet, soit auprès de Marie Favarel ([mariefavarel@orange.fr](mailto:mariefavarel@orange.fr) ou 06 31 87 68 10).



### 2- Le bulletin municipal annuel

Publié annuellement aux alentours du 15 décembre, un bulletin municipal, résumé de l'année écoulée, largement ouvert aux associations lorsqu'elles souhaitent diffuser des informations sur les activités qu'elles proposent est distribué dans les boîtes aux lettres. De plus, le bulletin est consultable et téléchargeable depuis le site internet de la mairie



<https://www.mairie-de-nonards.fr/publications>

### 3- Le site internet de la commune:

Facile et intuitif, rafraîchi, le site de la commune, imaginé et réalisé par les bénévoles de l'équipe municipale, est articulé autour de 7 rubriques:

- ACCUEIL
- INTRAMUROS
- ACTUALITÉS MAIRIE
- SIRTOM
- VIE ASSOCIATIVE
- VIE ÉCONOMIQUE
- HISTOIRE ET PATRIMOINE



[www.mairie-de-nonards.fr](http://www.mairie-de-nonards.fr)

L'objectif premier est d'informer sur la vie communale, municipale, associative, mais également de regrouper les renseignements administratifs mais aussi pratiques afin de répondre au mieux aux besoins et interrogations de chacun.

### 4- Les panneaux d'affichage en mairie

À l'aide de deux panneaux l'un à l'extérieur l'autre à l'intérieur de la mairie, le maire est tenu d'afficher un certain nombre d'informations concernant l'état civil, l'urbanisme et autres thèmes publics.

L'affichage est tenu à jour par la secrétaire de mairie.

Au-delà de l'information officielle, la municipalité et ses satellites (écoles, associations...) peuvent également communiquer sur leurs activités pour les développer.

## RAPPEL

Tous connectés! Tous informés!



Responsables d'associations, l'outil IntraMuros peut s'avérer très efficace pour la dynamique de la vie communale en offrant à tous les acteurs de la vie locale un moyen unique, rapide, accessible à tous et à tout moment d'informer les habitants de la commune mais aussi des communes environnantes.

N'hésitez pas à faire publier vos articles, faire connaître vos événements ou créer vos alertes.

**C'est gratuit !**

Pour cela, contactez Marie FAVAREL ([mariefavarel@orange.fr](mailto:mariefavarel@orange.fr)) ou Bérangère MAZEYRIE ([masbous@orange.fr](mailto:masbous@orange.fr))



# m e n t



Mme Dorianne DUTILLIEUX, nous parle ici de la page FACEBOOK, « Ça, c'est Nonards », qu'elle a créée.



Partager?  
Échanger?  
Se rencontrer?

Février 2024 : L'idée me vient de créer une page pour un groupe Facebook dédié à notre commune. A ce moment là c'était certainement pour répondre à un besoin personnel.

Alors installée depuis 1 an à peine sur Nonards, et de formation communicante, je désirais créer du lien et en apprendre davantage sur mon nouvel environnement.

Aussi, me fallait-il le soumettre en mairie et à toute l'équipe municipale pour ne pas commettre d'impair dans l'hypothèse où un projet de page officielle était en couveuse, et en complément du site internet de la mairie.

Hors, ce n'était pas le cas, et toute l'équipe municipale me réserva un bon accueil ainsi qu'au projet de créer cette communauté en ligne tant que cela restait "non-officiel" et respectueux.

Je me retrouvais ainsi dans les valeurs que je souhaitais partager et véhiculer. Voilà donc comment la page est née en FÉVRIER 2024.

Le nombre de membres a commencé à croître assez rapidement et quelques semaines après nous avons déjà atteint la 100aine de membres. A mon grand étonnement !

Aujourd'hui, 10 mois plus tard, c'est plus de 200 membres qui suivent cette page.

Sans compter les "simples visiteurs" qui voient les publications, sans toutefois s'abonner au groupe. Bien sûr, ce ne sont que quelques

chiffres, et il faut bien comprendre que tout ce petit monde seulement constitué de résidents permanents de Nonards.

Il peut y avoir des voisins de la commune, tout comme des sympathisants, et même encore des "profils plus flous" dont on ne sait pas trop comment ils ont atterri là ! C'est ça aussi les réseaux sociaux !

Ce qui est sûr c'est qu'il existe aujourd'hui des membres plus actifs que d'autres. Et je suis heureuse et satisfaite que plusieurs aient trouvé à s'emparer dignement de cet outil de communication pour diffuser toutes sortes d'informations, plus ou moins "pratiques ou poétiques", évocatrices, ou annonciatrices. Quelles seront les suites, l'avenir ?

Et bien il se fera encore avec les contributions de chacun et chacune. Cette page, même si j'en suis administratrice, c'est nous tous qui la faisons vivre ! Parler de Nonards, de ce qui s'y passe, de ce qui s'y vit, de ses hameaux, de ses particularités, de ses habitants, de ses origines, de son avenir... voilà ce que j'ai encore envie de lire, d'apprendre sur ce réseau !

Tout comme je souhaite encore lire des publications qui apportent un souffle d'entraide, de solidarité, de bienveillance, de bonne humeur.

Une page facebook peut être un très bon vecteur dès lors que les valeurs de fonds sont entretenues par la communauté.

## Ça c'est Nonards !

Ça c'est vous, ça c'est nous et pour 2025 encore au moins !

Bonnes fêtes et bonne année à tous.

**Dorianne Dutilleux, La Garnie.**



24h/24

Just Queen

7/7

Nouveau, depuis mi-avril, à deux pas de la bibliothèque un robot pizzaïolo est prêt à vous délivrer à toute heure du jour ou de la nuit une pizza cuite à point accompagnée pourquoi pas d'une boisson fraîche.

L'emplacement est loué 150€ par mois à la société APITECH



# BUDGET

Délibération n° 2024-18

# 2024



Rémunération des élus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023:

Adjoint: 234€ 66 net

Maire: 782€ 24 net

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amis de la Chapelle St Roch	100€
Associations Soins Palliatifs Corrèze	100€
Secours Populaire 19	200€
Croix Rouge	110€
DDEN	50€
École de musique « Accords »	200€
Banque alimentaire	200€
FNACA	50€
Rider Cafoulière Team	150€
Nonards Activité Détente	200€
PEP 19	60€
Ligue de l'enseignement	30€
Société de chasse de Nonards	400€
USEP 19	100€
Entente Sportive Nonards Altillac	2 000€
Les Petites Étoiles	150€
Bibliothèque centrale de prêt	40€
Foyer socio éducatif collège de beaulieu	250€
Coopérative scolaire Nonards	750€
Basket Beaulieu	120€
Comice agricole	150€
Restos du cœur	150€
SOS Violences conjugales	50€
Souvenir Français de Meyssac	50€

**Rappel aux associations :** Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un budget et de l'état de compte de l'exercice précédent.

Il ne sera plus accordé de subvention sans qu'elle n'ait été au préalable formellement demandée.

Par ailleurs, dorénavant, les associations recevant une subvention devront signer en mairie une charte républicaine.

## Délibération n° 2024-20 Vote des taux d'impositions 2024

Vu le budget principal 2024, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 155 964.00 € au compte 73111 « Impôts directs locaux »,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-DÉCIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

- ♣ Taux de Taxe sur le Foncier Bâti : passant de 32.00 % à 32.64 %
- ♣ Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti : passant de 97.78 % à 99.74 %
- ♣ Taux de taxe d'habitation : passant de 8.17 % à 8.33 %

-AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent et d'inscrire ces crédits au Budget primitif 2024.

Toutes les délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents

## TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024	Variations Taux 23/24
<b>Taxe habitation (Maisons secondaires) taxe</b>		8,17%	8,33%	+2%
<b>Foncier bâti taxe</b>	32.00%	32.00%	32.64%	+2.00%
<b>Foncier non bâti</b>	97.78%	97.78%	99,74%	+2.00%

## Délibération n° 2024-12 à 2024-14

### JD AUTOMOBILES 2023 – BUDGET ANNEXE :

Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat.

Monsieur BOISSARIE Laurent présente le compte de gestion et déclare que : le compte de gestion du Receveur, est en conformité avec le compte administratif 2023 se soldant par :

Besoin de financement de la section d'investissement : - 9 033.15 €.

Résultat de fonctionnement à affecter : + 9 033.15 €.

Le résultat de fonctionnement couvre le besoin de financement.

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif 2023.

Les résultats seront repris au budget communal 2024 comme suit :

Couverture partiel du besoin de financement de la section d'investissement (1068)..... 9 033.15 €

## Délibération n° 2024-15 à 2024-17

COMMUNE 2023 : Compte de Gestion, Compte Administratif et affectation de résultat

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats issus du compte de gestion 2023 en conformité avec le compte administratif, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de : + 88.635.71 € (JDA Inclus), en partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 39 897.28 € et le solde 48 738.43 € à l'excédent reporté (section de fonctionnement) au budget 2024 de la Commune.

## Délibération n° 2024-19 /

### Vote budget primitif communal 2024

Commenté par Monsieur Laurent BOISSARIE, adjoint au maire, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, arrêté globalement à la somme de 539 500.00 €, il se répartit ainsi par section :

•Investissement 101 225.00 €

•Fonctionnement 438 275.00 €

## I - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Celui-ci comprend en dépenses :

Remboursement du capital des emprunts + caution 22 831.26 €

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 684.00 €

Immobilisations corporelles (+RAR) 47 895.46 €

Déficit d'investissement cumulé reporté 29 814.28 €

Total dépenses.....101 225.00 €

Le financement de ces dépenses est assuré par les recettes suivantes :

Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 684.00 €

Dépôt et cautionnement reçus

Subventions d'investissement 700.00 €

8 492.00 €

FCTVA 1 789.46 €

Excédents de fonctionnement capitalisés 39 897.28 €



Virement de la section de fonctionnement  
49 662.26 €  
Total Recettes.....101 225.00 €

Charges de gestion courantes 130 603.27 €  
Charges financières 6 058.04 €  
Virement à la section d'investissement  
49 662.26 €

Charges exceptionnelles  
Reprises sur provisions 2 482.26 €  
50 982.27 €  
Résultat de fonctionnement reporté  
48 738.43 €

Total Dépenses..... 438 275.00 €

Total Recettes..... 438 275.00 €

## II - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 438 275.00 €

Les recettes proviennent des :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération :

Les dépenses se répartissent comme suit :

Produits des services du domaine 21 000.00 €  
Impôts et taxes 215 542.00 €  
Dotations et subventions de participations 83 080.00 €  
Autres produits de gestion courante 16 450.04 €

- VOTE à l'unanimité le budget primitif communal 2024.

Charges à caractère général 127 501.43 €  
Charges de personnel et assimilés 124 450.00 €

		<b>DÉPENSES</b>		<b>438 275,00 €</b>		<b>RECETTES</b>		<b>438 275,00 €</b>	
		<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b> FONCTIONNEMENT		Achat de biens et services	127 501,43 €			Produits des services et ventes	21 000,00 €
Charges de personnel	124 450,00 €					Impôts et taxes	215 542,00 €		
Charges de gestion courante	130 603,00 €					Dotations et participations	83 080,00 €		
Charges financières	6 058,04 €					Autres produits de gestion	16 450,04 €		
Atténuation de produits	0,00 €					Produits exceptionnels	2 482,26 €		
Charges exceptionnelles	0,00 €					Reprise sur amortissements et provisions	50 982,27 €		
Virement à la section investissement	49 662,26 €					Résultat de fonctionnement reporté	48 738,43 €		
<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b> INVESTISSEMENT		<b>DÉPENSES</b>		<b>101 225,00 €</b>		<b>RECETTES</b>		<b>101 225,00 €</b>	
		Immobilisations corporelles	47 895,46 €			Dotations et fonds divers - FCTVA	1 789,46 €		
		Immobilisations incorporelles	0,00 €			Subvention d'investissement	8 492,00 €		
		Capital de la dette	22 831,26 €			Opérations patrimoniales	700,00 €		
		Opérations d'ordre de section à section	684,00 €			Opération d'ordre de section à section	684,00 €		
Solde d'exécution négatif reporté	29 814,28 €			Virement de la section de fonctionnement	49 662,26 €				
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b> FONCTIONNEMENT		<b>DÉPENSES</b>		<b>297 761,52 €</b>		<b>RECETTES</b>		<b>329 628,30 €</b>	
		Achats de bien et services	89 611,79 €			Produits des services et ventes	18 880,56 €		
		Charges de personnel	117 300,83 €			Impôts et taxes	213 755,20 €		
		Charges de gestion courante	67 724,67 €			Dotations et subventions	78 418,44 €		
		Charges financières	6 052,04 €			Atténuation de charges	726,75 €		
		Dotations provisoires	6 982,27 €			Autre produits de gestion courante	16 733,35 €		
		Atténuations de produits	623,00 €			Produits exceptionnels	1 114,00 €		
		Charges exceptionnelles	9 466,92 €						
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b> INVESTISSEMENT		<b>DÉPENSES</b>		<b>30 971,13 €</b>		<b>RECETTES</b>		<b>38 951,74 €</b>	
		Dépenses d'équipement	11 590,39 €			Subventions d'investissement	1 933,92 €		
		Emprunts et dettes	19 380,74 €			Dotations et fonds de réserve	4 797,23 €		
						Excédent de fonctionnement	31 840,59 €		
						Dépôts et cautionnement	380,00 €		



**Délibération N° 2023-34 Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables terrestres**

Le Maire présente la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doit permettre le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité, en minimisant l'artificialisation des sols et en favorisant la concertation locale.

Le Maire précise les étapes de création des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres

- détermination d'un projet d'identification de zones par le maire ,
- concertation du public sur le projet d'identification de zones , délibération du conseil municipal pour valider le projet d'identification de zones ;
- débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire
- transmission par le référent préfectoral de la cartographie pour avis au comité régional de l'énergie ,
- consultation au sein d'une « conférence territoriale » des établissements publics qui élaborent le SCoT et des EPCI •
- transmission de l'avis du comité régional de l'énergie au référent préfectoral au plus tard 3 mois après la réception de la cartographie des zones. Si l'avis conclut qu'elles sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, la cartographie est arrêtée par le référent préfectoral après avoir recueilli l'avis conforme des communes. Dans le cas contraire, le référent préfectoral

demande aux communes l'identification de « zones d'accélération complémentaires ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

La cartographie et définit les zones d'accélération propriétés de la commune : zone artisanale de Chauffour et d'Arnac, bâtiments communaux et stade de foot.

**Délibération no 2023-35 Participation financière à la « classe de mer » écoles du RPI**

Vu la candidature en date du 9 septembre 2023, du Directeur de l'école primaire de Puy d'Arnac,

Considérant la demande de participation pour un voyage en classe de mer à la Martinière, séjour milieu marin et patrimoine Oléronais pour les enfants de la classe de Grande Section et de Cours Préparatoire, organisé au printemps 2024 sur une durée de 5 jours.

Considérant que tout séjour en classe de découverte retenu dans le cadre du Plan départemental bénéficie d'une aide de 40% du Conseil Départemental dans la mesure où l'école a la garantie d'engagement de sa commune de 30%.

Le tarif de base est de 397.00 € par enfant, la participation du Conseil Départemental (40%) est de 158.80 €, la participation de la commune (30%) soit 119.10 € par enfant. Le reste est financé par la participation des familles, l'apport éventuel d'associations de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser une participation exceptionnelle de 30% du coût total du voyage pour chaque enfant de la commune participant à ce voyage.
- AUTORISE le Maire à signer la fiche de candidature d'engagement contractuel de financement de 30%.

- DÉCIDE d'inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2024.

**Délibération n° 2023-36 Mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57**

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel M57, il convient de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Qu'il est décidé un aménagement de la règle du prorata temporis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pratiquer l'amortissement des immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L.2321-2 28 0 du CGCT,
- D'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les subventions d'équipement versées qui feront l'objet d'un suivi globalisé,
- De fixer une durée d'amortissement de ces subventions d'équipement versées à 5 ans, en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1 ,
- D'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

Point sur le PLUI par Laurent BOISSA-RIE, le Préfet a instauré un compromis de 120 hectares constructibles sur l'ensemble de la Communauté de Communes, actuellement, la superficie sollicitée par les communes est de 186 hectares.

Demande d'aliénation d'un chemin rural à la Garnie. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande vu le manque de fondement de la requête.

**C. MUNICIPAL du 23 février 2024**

**Délibération n° 2024-01 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle périodique des poteaux incendie**

Conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie a été approuvé par arrêté du Préfet de la Corrèze du 3 janvier 2017, les contrôles périodiques sont réalisés par les communes, sous la responsabilité des maires.

Les résultats sont transmis au SDIS 19 pour notification dans le registre départemental des PEI.

Les objectifs sont :

- de vérifier la qualité hydraulique des appareils, constatée lors de la réception,
- d'assurer la maintenance des appareils si nécessaire,
- de mettre à jour le registre départemental.

Sur demande de la majorité des communes-membres du Syndicat Mixte BELLOVIC, les statuts de celui-ci ont été modifiés au 1er janvier 2024.

Une cinquième compétence à la carte a été ajoutée permettant au Syndicat, pour le compte des communes-membres, de conduire le « Processus d'achat relatif au concours des missions de contrôle et de maintenance des points d'eau incendie dans le prolongement de la compétence « Eau potable » ».

Cette mission consiste à l'élaboration et l'exécution d'une convention de prestations de services par laquelle les communes-membres de la nouvelle compétence confient au Syndicat Mixte BELLOVIC la mission de mener le processus d'achat de services concourant au contrôle et à la maintenance des points d'eau d'incendie.

Cette mission reste placée sous la responsabilité des maires qui demeurent l'autorité de police.

Afin de lancer une consultation groupée pour répondre aux besoins des communes en matière de contrôle périodique des poteaux incendie, une convention de groupement de commandes doit être approuvée par l'ensemble des membres du celui-ci.

Le groupement de commandes est constitué des membres signataires de la convention par le biais du formulaire d'adhésion.

La convention prévoit, entre autres, de nommer le Syndicat Mixte BELLOVIC en tant que coordinateur du groupement.

Chaque commune reste à l'initiative des commandes de contrôle qui la concerne. Elle procédera également directement au paiement des prestations demandées au futur titulaire du marché.

Sur la base de l'exposé ci-dessus,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVENT la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle périodique des

poteaux incendie telle qu'annexée à la présente délibération, AUTORISENT Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention actant l'adhésion de la commune de NONARDS au groupement de commandes.

**Délibération n° 2024-02 Intégration du budget JD Automobiles au budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales; vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2006 créant le budget JD Automobiles; vu le budget JD Automobiles; considérant la fin du remboursement de l'emprunt dédié à ce budget, et la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire du locataire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dissoudre le budget à compter du 31/12/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la dissolution du budget JD Automobiles au 31/12/2023,

DÉCIDE LE TRANSFERT au 1er janvier 2024 de toutes les activités de JD Automobiles à la commune et en conséquence :

- Le transfert de l'actif et du passif (montant en annexes),
- La substitution des contrats et des conventions par voie d'avenant,
- La reprise des éventuels restes à payer



et à recouvrer,

DIT qu'après le vote du compte administratif 2023 du budget JD Automobiles, les résultats de ce dernier seront repris au budget principal 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **Délibération n° 2024-03 / Clôture de la régie d'avance « menues dépenses de fonctionnement »**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/11/2009 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales ;

Vu l'avis du comptable public assignataire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

DÉCIDE de mettre fin à la régie d'avance de menues dépenses de matériel et de fonctionnement à compter du 31/12/2023.

DÉCIDE de mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 31/12/2023. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité du fonds de caisse, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

CHARGE Monsieur le maire et le comptable du Trésor auprès de la commune, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

### **Délibération n° 2024-04 Participation financière au voyage scolaire du Collège J. SOULANGÉ**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Collège Jacqueline Soulange à Beaulieu-sur-Dordogne sollicitant une aide pour le voyage scolaire en Angleterre du 28 avril au 03 mai 2024 pour 3 enfants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

ACCEPTÉ de voter une aide exceptionnelle, d'un montant de 150 €,

DEMANDE au Collège de reverser aux familles concernées cette subvention de 50 € par enfant,

DIT que la somme sera versée sur le compte de l'agent comptable du Collège Jacqueline Soulange à Beaulieu-sur-Dordogne, à la nature 65748 « Subventions aux autres personnes de droit privé » du Budget Primitif 2024, où seront inscrits les crédits.

### **Délibération n° 2024-05 / Modification du tarif cantine scolaire de Nonards**

Vu la convention d'hébergement du Collège Jacqueline SOULANGÉ de Beaulieu au 25 octobre 2021, réalisant les repas en liaison chaude,

Vu l'avenant à la convention du 10/11/2023, modifiant le prix du repas acheté,

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les coûts des repas consommés par les enfants de l'école primaire de NONARDS :

Pour la période scolaire 2022-2023, le coût unitaire d'un repas a été de 3.55 € hors frais de personnel communal.

(16 644.91 € charges 2022-2023 divisé par 4 676 repas achetés).

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité de fixer le prix des repas payés par les parents d'élèves à 3.90 €, à compter du 1er avril 2024, prix actuel : 3.71 €

### **Délibération n° 2024-06 / Organisation des rythmes scolaires rentrée 2024**

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Nonards n° 2021-03 du 05/03/2021,

Considérant, que l'autorisation de déro-

gation arrive à échéance au terme de la présente année scolaire, et, qu'il est important de maintenir une cohésion et une harmonisation au sein du R.P.I, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• DE RENOUVELER l'organisation de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée 2024,

• D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

• La question du remplacement de monsieur Max Vantalou, agent technique démissionnaire est abordée.

• Suite au décès de monsieur Laurent Rougier dont une des attributions était de sonner la cloche communale est évoqué le devenir de cet emploi. Doit-on chercher un remplaçant à monsieur Rougier, doit-on envisager une électrification du « campanile » ?

• La voirie est abordée, notamment la route de la Dancie qui a subi au mois décembre un dommage très important.

• Il est également décidé de commander au plus tôt 3 tonnes d'enrobé à froid pour procéder à la réparation des chaussées de la commune.

• La distribution des paniers garnis aux anciens de la commune, (tâche qui incombait jusqu'alors à monsieur Laurent Rougier) se fera au plus tard début mars par les conseillers .

Est abordée également la vente du garage JD Automobiles suite à la dernière décision de justice qui autorise l'opération au bénéfice de monsieur Mathieu Perrier. Monsieur le maire informe que le liquidateur est en attente du certificat de non appel qui doit être transmis par le tribunal de commerce de Brive, à la suite de quoi la commune elle-même pourra procéder à la vente de la partie du bâtiment qui lui appartient.

## **C.MUNICIPAL du 11 avril 2024**

### **Délibération n° 2024-07** Modification des statuts de la FDEE 19

Lecture des modifications par Monsieur ROCHE.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (214 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1er juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19),

D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

### **Délibération n° 2024-08** Adhésion au Système d'Information Géographique de la FDEE 19

Cette plateforme permettra aux communes adhérentes de s'informer, de visualiser ou encore d'analyser les données patrimoniales notamment celles en lien avec les compétences de la FDEE19 telles que :

•La localisation et les données « Eclairage Public » ;

•Le réseau Eclairage Public géoréférencé avec une précision en classe A ;

•Les armoires et organes de commande de l'éclairage public ;

•Les points lumineux ;

•Le projet de Rénovation des luminaires « Éclairons Demain » ;

•Les incidents EP ;

•Les luminaires solaires ;

•La localisation et les données des réseaux et postes de distribution publique d'électricité dans le domaine de compétence « Electrification Rurale » ;

•Le réseau cartographique (traité par ENE-DIS) ;

Les clients et/ou départs mal alimentés, sous le seuil admissible de la qualité de fourniture d'électricité ;

La localisation et les caractéristiques des bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1.PREND acte des modalités et services présentés ci-dessus ;

2.DECIDE d'adhérer, à compter du 1er juin 2024, à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposé

par la FDEE 19, pour les modalités et services décrits ci-dessus ;

3.DESIGNE Monsieur ROCHE Daniel comme élu référent et Madame FEIX Martine, comme agent référente ;

### **Délibération n° 2024-09** Participation aux dépenses de la FDEE 19

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 1 295.37 € au titre d'année 2024.

Le conseil municipal décide une participation fiscalisée c'est-à-dire que la mise en recouvrement de la contribution fixée par la FDEE 19 se fera par les services fiscaux auprès des administrés.

### **Délibération n° 2024-10** Mandat au CDG 19 pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le Maire informe les membres du conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'em-



ployeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.

Il est à noter que le volet prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 5 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure ;

2. De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

3. D'autoriser, le cas échéant, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à négocier et conclure un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ;

4. D'autoriser, le cas échéant, le Maire à déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de l'accord ainsi qu'à approuver l'accord négocié ;

5. PREND ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

**Délibération n° 2024-11** Recrutement d'un agent contractuel - contrat saisonnier

Recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 13 mai 2024 au 13 août 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique pour les espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes

**Délibération n° 2024-12** à 20 voir page 6 et 7 BUDGET

## QUESTIONS DIVERSES

Presbytère : Bail emphytéotique. Corrèze Habitat souhaite renégocier le bail actuel pour devenir propriétaire de bâtiment.

Association Lou País Nonardais : Souhaitent reprendre l'association en gestion serait collégiale, Mme Marie DES-PLANCHE, Mr Edouard FAGE et Mr Kevin LAVAL.

L'assemblée générale a eu lieu samedi 5 avril 2024. Une assemblée extraordinaire aura lieu ultérieurement pour modifier le nom de l'association, en modifier les statuts et pour élire le nouveau bureau.

Distributeur pizza JUST QUEEN : La dalle a été posée.

## C. MUNICIPAL du 05 juillet 2024

### Délibération n° 2024-21

Contribution aux frais de fonctionnement 2022/23 de l'école de Puy d'Arnac.

M. le maire expose au C.Municipal le décompte des frais de fonctionnement de l'école de Puy d'Arnac en date du 5 juillet 2024; 1820,30€ par élève. La participation s'élève à 30.34,95€ pour 16,5 élèves.

Après délibération, le C.M à l'unanimité  
•ACCEPTÉ de verser la participation demandée minorée de l'avance d'un montant de 17 875,05€ versée en juin soit 15 017,47€

•PRÉCISE que la dépense a été inscrite au budget primitif 2024.

### Délibération n° 2024-22

M. Le Maire présente au C.M le projet de rénovation énergétique du logement communal situé au dessus de la mairie.

Les travaux envisagés sont : le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles, le remplacement du système de chauffage et VMC.

L'ensemble des devis s'élève à 9 538,02€ HT soit 11 075,62€ TTC

Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante:

- Subv. fonds vert 25% du montant HT
- Subv. Conseil Dép.30% du montant HT
- FCTVA (sauf pose laine de verre ) 16,404%

Le C.M à l'unanimité

- Adopte le projet.
- Sollicite auprès de l'état l'attribution d'une subv. Fonds Verts d'un montant de 2 384,50€
- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subv. De 2 861,00€
- Donne délégation de pouvoirs à M. Le Maire pour signer tous les documents et faire toutes les démarches utiles en vue de la réalisation des travaux précités.

**Délibération n° 2024-23** Redéploiement des aides accordées dans le cadre de la contractualisation triennale du Con. Dép.

M. Le Maire explique que dans le cadre de la contractualisation triennale avec le département, la réfection de la toiture de l'église avait été placée en priorité 1 et la rénovation du logement communal situé au dessus de la mairie au 2092 Route de la

Plaine - Laroche, en priorité 3.

Considérant le retard pris par les études de faisabilité relatives au chantier de l'église. M.le Maire demande que les travaux concernant le logement soient privilégiés et à ce titre de redéployer la subvention départementale en priorité sur la rénovation énergétique du logement communal.

Le C.M, après en avoir délibéré et à l'unanimité

•APPROUVE le redéploiement des subventions départementales;

•AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif au subventionnement de la rénovation énergétique du logement communal situé au dessus de la mairie.

**Délibération n° 2024-24** Cession des parcelles cadastrées A2432-A2434 appartenant à l'indivision MAISON à la commune de Nonards.

Vu le code général des Collectivités territoriales.

Vu le document d'arpentage pour régularisation, réalisé par les experts géomètres de GEA à ST Céré

M.le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'«une irrégularité cadastrale apparaît au niveau du parcellaire au lieu-dit Chauffour. Un ancien chemin communal a été transformé en voie communale par les municipalités précédentes, devenue depuis le nouvel adressage Route de Linard. Cette discordance avec le parcellaire exige une régularisation cadastrale. Cette régularisation nécessite un acte notarié assimilé à une cessiob. Ces cessiob concernent plusieurs emprises de terrains nus, sol ou jardin, situées en limite de propriétés. Il s'agit de bandes étroites et longilignes constituant aujourd'hui la voie d'accès à ces parcelles désormais inscrites au cadastre.

Frais notariés de 250€ pris en charge par la mairie.

**Délibération n° 2024-25** Cession des parcelles cadastrées A2437-A2443-A2442 appartenant aux consorts MENEYROL à la commune de Nonards.

Ici aussi, les frais notariés de 250€ sont pris en charge par la mairie

**Délibération n° 2024-26** Cession des parcelles cadastrées A2430 appartenant à M. Mathieu VINCENT à la commune de Nonards

Frais notariés de 250€ pris en charge par la mairie.

**Délibération n° 2024-27** Cession des parcelles cadastrées A2444 appartenant à la commune de Nonards aux consorts MENEYROL.

Les frais notariés s'élevant à 250€ seront pris en charge par les Consorts MENEYROL

**Délibération n° 2024-28** Cession des parcelles cadastrées A2445 appartenant à la commune de Nonards à M. Mathieu VINCENT.

Frais notariés pris en charge par M. VINCENT

## QUESTIONS DIVERSES

Concernant la liquidation du garage automobile DECQ, M.Le Maire informe le conseil qu'il a pris contact avec le liquidateur BTSG à Brive. Ce dernier l'a informé que le tribunal d'appel de Limoges avait



confirmé la décision du tribunal de commerce de Brive acceptant la vente pour 150 000 euros à M. Perrier de la partie du bâtiment concernée par la liquidation. Monsieur DECQ a deux mois pour se pourvoir en cassation. Cette démarche n'est pas suspensive de la décision du tribunal et BTSG peut lancer la procédure de vente. La commune peut également commencer ces démarches avec M.PERRIER pour trouver un accord pour la partie du bâtiment qui lui appartient. Etant donné la période estivale, les ventes ne seront certainement pas finalisées avant l'automne.

La réparation de la route de la Dancie dont un aqueduc s'était effondré en novembre, perturbant sérieusement la circulation des riverains, débutera entre le 10 et le 15 juillet. L'aqueduc doit être refait et une dalle béton coulée. Un temps de séchage de trois semaines sera nécessaire avant la finalisation des travaux. Un arrêté de circulation sera pris en ce sens et les riverains seront informés en temps voulu.

Un devis a été demandé à Agri Pôle (Gramat) pour la réparation du tracteur. 600€ de pièces détachées + 200€ de main

d'œuvre. Les travaux seront réalisés par M. OZANEUX aidé de notre agent technique M.ROGOWSKI.

Un point est fait sur la rentrée scolaire. 21 nouveaux élèves attendus en très petite et petite section à Puy d'Arnac; quelques nouveaux arrivants sont annoncés en cours élémentaire à Nonards.

Un planning est monté en vue des élections législatives anticipées du 7 juillet. Tous les conseillers sont sollicités pour participer.

## Le lundi 18 novembre, le sous-préfet de Brive, Jacques Ranchère, nous rendait visite:

Dès son arrivée en Corrèze en septembre 2023, il avait émis le souhait de visiter toutes les communes de son arrondissement (96), et de rencontrer les élus locaux.

Pour Nonards, c'est chose faite!

Après une prise de contact dans les murs de la mairie, où nous avons évoqué en présence d'une partie du conseil municipal les affaires de la commune, nos relations avec la sous-préfecture, nos inquiétudes, nos projets et nos attendus, nous lui avons fait découvrir de visu et en « 3D » quelques aspects de la vie de Nonards au quotidien, en toute convivialité.



- Visite de notre école tout d'abord et rencontre avec les élèves de nos deux classes et de leurs maîtresses qui avaient préparé les enfants à cette entrevue.



- Visite de l'entreprise Reyon Bois avec explication par Thomas Boussicot de ce qu'est le métier de mérrandier.



- Visite de l'entreprise Bouny et rencontre avec ses dirigeants.

Une dégustation de Vin de Paille était prévue avec présentation du produit par Dominique Soleilhet mais a dû être écourtée faute de temps, le sous-préfet devant impérativement reprendre la route pour ses obligations.

Domage.

Il est reparti avec en poche nos doléances pour améliorer le quotidien des Nonardais, évoquant son désir de revenir pour aller au cœur des vignes de la ferme de Charlone mais aussi visiter l'église St Martin et ses peintures murales inscrites à l'inventaire des monuments historiques.



# Repas des aînés

Le 4 février dernier, nous nous sommes retrouvés autour d'un excellent repas.

Nous nous sommes régales de gésiers d'oies confits, filets de bar, croquants de Saint Marcellin et autres pavlova à la mangue, le tout bien arrosé.

Ceux qui n'ont pas pu profiter du repas ont reçu un coffret gourmand confectionné par Gamm vert



Des boîtes de chocolat ont été distribuées à nos aînés en maison de retraite.

## MENU DU PROCHAIN REPAS

Préparé et servi  
par Les Garennes du Gour  
16 Février 2025

Apéritif (+ 3 toasts variés)

Potage de saison

Œuf poché sauce soubise

Chou farci aux cèpes,

Gésiers sauce gourmande

Duo de fromage

Enchanteur :

(biscuit et mousse chocolat, gelée de framboises; crème brûlée, glaçage chocolat)



Vin rouge et rosé, café

# Employés municipaux



**M. Guillaume ROGOWSKI**

Notre nouvel employé espaces verts, remplace M. Max VANTALON. Nous demandons à la population de lui réserver le meilleur des accueils.

- |                             |                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| Mme Martine FEIX .....      | Secrétaire de mairie                  |
| Mme Lucie PELEGRIN.....     | En remplacement de Mme FEIX           |
| Mme Véronique ANDRIEU ..... | Ménage, garderie, cantine             |
| Mme Marjorie LACHEZE .....  | Service repas, cantine                |
| M. Guillaume ROGOWSKI ..... | Espaces verts, voirie, petits travaux |



## Dépôts sauvages



Hélas ce n'est pas la première fois que cela se produit sur notre commune. Une fois encore, nous avons à déplorer ce genre d'incivilité, bien triste spectacle que nous rencontrons trop souvent au hasard de nos promenades.

Le dépôt sauvage est un délit qui fait l'objet, depuis la loi n°2020-105 du 10 février 2020, d'une amende forfaitaire délictuelle **de 1 500 euros (majorée à 2500 euros)** aux termes des dispositions de l'article L. 541-46 VIII CE.

Le moment venu, nous ferons appel aux bonnes volontés pour nous aider à nettoyer.  
**Il y aura un gros travail.**  
Tout ça se trouve dans une croze où passe un ruisseau, au niveau d'un pont sur la D83 en direction de Chenailleur.



# Tour d'horizon des travaux.

## Un point sur les travaux engagés cette année

Notre cimetière, qui avait beaucoup souffert des intempéries à l'automne 2023, est en train de retrouver sa sérénité et un aspect plus conforme à la quiétude du lieu.

Le mur nord qui s'était effondré vient de renaître sous la truelle de l'entreprise Couteau.

L'ensemble des travaux (réalisation des fondations, du mur et du crépi à venir) représente un investissement de 31 000 euros environ, financé par les deniers communaux et par une subvention de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux.



## Réfection et rénovation énergétique du logement communal situé au-dessus de la mairie.

Il devenait urgent de rénover cet appartement classé F (donc très très mal classé) lors d'un diagnostic énergétique effectué en 2023.

Les différents travaux consistent en

- une réfection totale du réseau électrique qui n'était plus aux normes,
  - la pose de menuiseries double vitrage par l'entreprise Jauzac,
  - la pose d'une isolation (laine de verre) dans les combles par l'entreprise Geneste, et, enfin,
  - la pose d'un nouveau système de chauffage électrique avec des appareils aux normes actuelles et une VMC hygro-réglable par l'entreprise Laffaire.
- Le coût total des travaux s'élève à 13 300 euros

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique communale de réduction des consommations d'énergie et de leurs impacts environnementaux.

La municipalité a aussi programmé la restructuration et la rénovation totale de son éclairage public pour 2025.

## Travaux de voirie.

En 2024 de nombreux travaux de réparation et d'aménagement de la voirie ont encore eu lieu.

✓ À la Croix du Belet, à la Gamie, à la Gorse, certains fossés ont été curés et busés (2921€).

✓ Achat de matériel et matériaux (panneaux, enrobé, etc...) (1219€)

Réfection de trois routes :

- ✓ Le chemin de Salabert,
- ✓ du Moulin d'Arnac,
- ✓ La route de la Fontaine St Cloud (plus de 23500 €)

Vous pouvez compter sur la municipalité pour continuer à travailler pour la collectivité.



Route de La Fontaine ST Cloud.



## Effondrement route de La Dancie

Route de la Dancie, 5658 € sont engagés dans le même sens (dérasement, curage, busage) en parallèle avec la réfection de la route faite par la Communauté de Communes.

L'effondrement de la route de la Dancie dont un aqueduc s'était effondré en novembre, a sérieusement perturbé la circulation des riverains. La réparation a débuté le 10 juillet. L'aqueduc a été refait, une buse surdimensionnée a été placée, et le talus renforcé. Les travaux ont été réalisés par la COM-COM. Un arrêté de circulation a été pris en ce sens et les riverains ont été informés en temps voulu.



## Réfection du mur du cimetière.

Suite aux intempéries de l'automne 2023, le mur nord du cimetière s'était partiellement effondré, révélant alors des faiblesses structurelles conséquentes. D'importants travaux ont donc été programmés, mis en œuvre et exécutés par l'entreprise Couteau en trois phases: démolition et réalisation de nouvelles fondations, puis reconstruction du mur et enfin, dernière phase, crépi.

Les montants en pierre du portail ont été conservés. Le coût total de ces travaux s'élève à 33 400€ et la commune a bénéficié d'une aide de l'État, la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour un montant de 5991 euros.



## Isolation du logement communal

Budget 9538€

subvention du département 30% soit 2861€

Une demande de subvention a été faite auprès du Fond Vert, nous sommes en attente d'une réponse: 2384€50 HT (pas encore attribuée)

FC TVA 1754,50

4075€ à financer, en sachant qu'une demande de CRTE a été faite auprès de la C.C.

Le montant n'en est pas défini, on ne sait pas encore si elle est accordée.





# LE BULLETIN D'INFORMATION INTERNE DU SDIS 19



OPS- N°33  
1er/11/23



## Remise en fonction des sirènes dans les Centres d'incendie et de Secours de la Corrèze

Le SDIS de la Corrèze a décidé de remettre en service la sirène dans les centres de secours du département. Une expérimentation, qui débute avec le CIS Objat, vise à renforcer le lien essentiel entre les sapeurs-pompiers et la population, tout en suscitant des vocations et en créant de l'émulation au sein des effectifs sapeurs-pompiers.

### ■ Dans quel but ?

1. Générer du lien entre les Sapeurs-Pompiers et la population

2. Susciter des vocations

3. Emulation et reconnaissance des effectifs

4. Cercle vertueux – Secours à la population – employeurs publics/privés

5. Symbole fort de sécurité



### ■ Quand ?

A compter du 24 octobre pendant 2 mois

### ■ Où ?

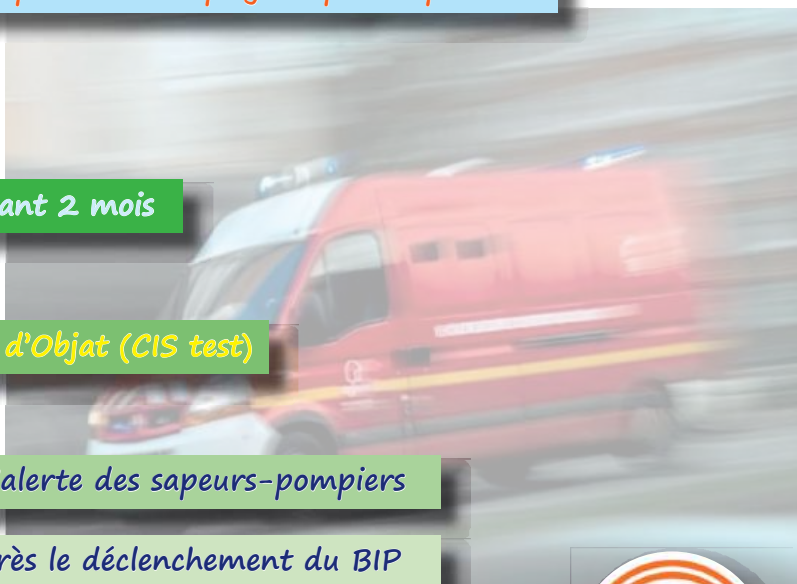
Centre d'incendie et de Secours d'Objat (CIS test)

### ■ Comment ?

La sirène n'est pas le système d'alerte des sapeurs-pompiers

La sirène retentit 5 minutes après le déclenchement du BIP

La sirène sera effective uniquement en journée et sur les communes qui hébergent un CIS



# Quelles autorisations pour vos travaux ?

À quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements: création d'ouvertures, ajout d'une pergola, réalisation d'une extension, construction d'une piscine, etc?  
Ce mémo peut vous aider à y voir plus clair avant de vous lancer dans vos travaux.

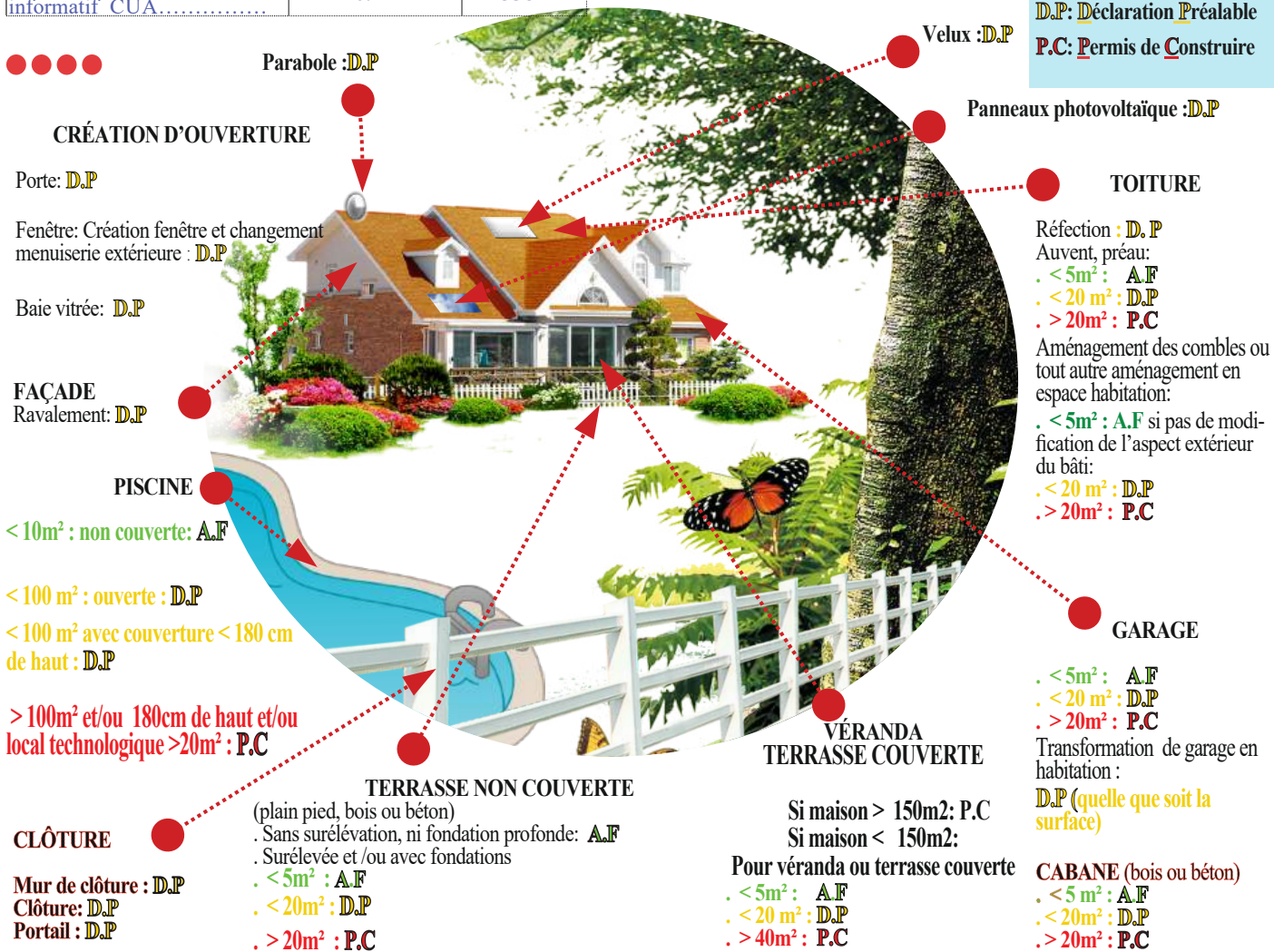
Si vous souhaitez vendre une parcelle constructible, un bien immobilier, louer un appartement ou une maison, faites le savoir, à la mairie afin que nous diffusions l'information via INTRAMUROS et le site de la mairie [www/mairie.de.nonards.fr](http://www/mairie.de.nonards.fr)

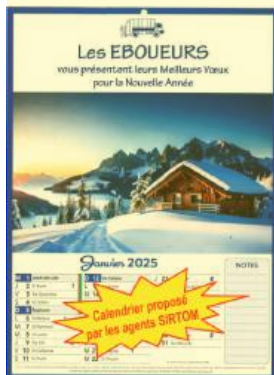
A compter du premier janvier 2025 et pour satisfaire au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUI), l'instruction des dossiers d'urbanisme ne sera plus assurée par la cellule urbanisme de la Direction Départementale des Territoires (DDT), mais par la cellule urbanisme départementale du département de la Corrèze, ce qui engendrera pour la collectivité une tarification des actes détaillée dans le tableau ci-dessous.

Grille tarifaire applicable à compter du 01 01 2025	Coefficient de pondération/ temps passé	Prix unitaire
Permis de construire maison individuelle PCMI .....	1.0	175€
Permis de construire PC.....	1.2	210€
Permis d'aménager PA.....	1.2	210€
Permis de démolir PD.....	0.8	140€
Déclaration préalable DP.....	0.7	122€
Certificat d'urbanisme opérationnel CUB .....	0.4	70€
Certificat d'urbanisme informatif CUA.....	0.2	35€



**A.F.**: Aucune Formalité  
**D.P.**: Déclaration Préalable  
**P.C.**: Permis de Construire





Les agents du Sirtom de la région de Brive ont commencé la distribution des calendriers 2025.

Ci-contre, la 1ère page de leur calendrier proposé :

Les agents du Sirtom sont munis d'une carte professionnelle, les usagers sont invités à vérifier leur identité.



Triions nos restes de repas



Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères  
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX  
N°Vert 0800 204 054

www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive

## SOS Un appel peut tout changer

3919

### violences conjugales

SOS Violences Conjugales. Une association de proximité dans le département de la Corrèze (19), cumulant 29 ans d'expérience auprès des femmes et victimes de violences. L'association accueille toutes les femmes victimes, majeures, que ce soit pour une question, un conseil, un seul contact (par téléphone, mail, accueil physique) ou pour des rendez-vous réguliers, vous êtes la bienvenue ! SOS Violences conjugales s'adresse aux femmes souhaitant rompre la solitude, être écoutées, aidées et reconnues, qu'elles soient victimes de violences conjugales, familiales, sexuelles, ou encore de la prostitution.....

En France, tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon.

Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales appelez le

3919  
Violence femme info

vous serez conseillée et informée sur les démarches à suivre.

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

Infos pratiques  
SOS Violences  
Conjugales

**Siège social :**  
11, rue Normandie  
Nièmen  
19100 Brive

Nous rejoindre à Brive  
au **05 55 88 20 02** ou  
au **05 55 25 61 52**  
du lundi au jeudi de  
9h à 12h et de 14h à 18h,  
le vendredi de 9h à 12h

Nous rejoindre à Tulle  
au **05 55 21 92 47**  
le lundi, jeudi, vendredi  
de 10h à 16h

Pour une écoute la nuit,  
un de nos partenaires  
CHRS  
au **05 55 88 03 51**

Nous contacter par mail  
inform-elles@orange.fr

## Notre bibliothèque se renouvelle:

Il y a une vingtaine d'années, une exposition de photos de classe s'est tenue dans l'ancienne gare de Nonards. A l'occasion de cet événement, des centaines d'ouvrages ont été récupérées, donnant naissance à l'idée de la création d'un endroit de lecture



Les habitants, par leurs dons de livres, la municipalité (avec à sa tête J.M.Roume) par son apport en meubles notamment, ont créé la bibliothèque.

Pendant toutes ces années, 2 fois par mois, Jocelyne Chastrusse et Suzie Peuch y ont tenu une permanence.



Depuis peu, après cette longue période de bénévolat pour laquelle il nous faut leur rendre hommage, et pour laquelle nous ne saurions trop les remercier, elles ont passé le relais. La relève est assurée depuis cet été par cinq volontaires qui trient, rangent, classent et essaient de trouver de la place...

Il s'agit de Marie-Anick Cauvin, Laurence Le Joly Noizet, Martine Laval, Dorianne Dutillieux et Mireille Rieutord Sweets.

Si tout va bien, la réouverture aura lieu prochainement, avec de nouvelles plages horaires.

**Pour assurer une ouverture plus régulière et plus fréquente, il serait souhaitable que d'autres bonnes volontés se manifestent. Pour cela, rien de plus facile, il suffit de contacter la mairie.**

Venez nombreux: lire c'est s'évader!



# La jeunesse Nonardaise à l'honneur!

## CLOTILDE

## LINA



En septembre, a eu lieu, à Sérilhac, un concours de nouvelles organisé par l'association Nid de plumes dont le siège est situé à Sérilhac et dont l'objectif est d'encourager les jeunes à pratiquer l'écriture.

**Clotilde BOISSARIE** a obtenu le premier prix pour une nouvelle qui raconte l'histoire du voyage scolaire d'une jeune anglaise à Paris.

Sa récompense a été l'édition de sa nouvelle par un éditeur local lui aussi basé à Sérilhac, les éditions Langle.

La couverture a été réalisée par une jeune illustratrice talentueuse Lauryne Wisshaupt.



## Des nouvelles de l'école.

L'année scolaire 2023-2024 comptait 35 élèves répartis entre les deux classes (14 CE1/CE2 et 21 CM1/CM2).

Année olympique oblige, les élèves ont réfléchi à un spectacle de Noël sur le thème des jeux olympiques. Ils ont ainsi mis en scène des épreuves sportives (course de haies, saut en hauteur, boxe, natation synchronisée, lancers) en s'inspirant du cinéma muet. Les plus petits ont, quant à eux, organisé une cérémonie d'ouverture pleine d'humour.

En fin d'année, M. Pezin, gendarme à Beaulieu, est venu à l'école pour faire passer le permis piéton aux CE2 et le permis internet aux CM1/CM2. Tous les élèves ont brillamment obtenu leur permis.

Au mois de juin, l'ensemble des élèves est allé visiter les pans de Travassac.

L'après-midi fut consacré à une rencontre sportive sur le stade de foot de Nonards rassemblant tous les élèves du RPI. Les CM1/CM2 avaient en amont organisé avec leur maîtresse des jeux où tout le monde pouvait participer.

Un très beau moment où petits et grands ont pu jouer ensemble !

Le dernier jour d'école, nous sommes allés à pied à La Cafouillère pour rejoindre les élèves de Puy d'Arnac pour pique-niquer. Et oui, à Nonards, rien n'arrête les élèves !

Merci à M. Dominique Perrier et ses conseillers qui ont nettoyé les chemins pour nous permettre une randonnée dans des conditions optimales.

Les comptes rendus des conseils d'école sont consultables et/ou téléchargeables depuis le site internet de la commune [mairie-de-nonards.fr](http://mairie-de-nonards.fr).

Félicitations à **Lina BISOTTO** pour sa belle médaille aux OLYMPIADES DES MÉTIERS en horticulture.

La 48ème édition de ces olympiades, s'est tenue du 17 au 19 octobre au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac. Lors de cette compétition, Lina a su montrer son talent en créant des compositions végétales et en réalisant diverses épreuves techniques telles que la taille des arbres et la mise en place de systèmes d'irrigation.



## 3018

numéro national pour les victimes de harcèlement scolaire.

### Association des parents d'élèves

Cette année, l'association des parents d'élèves du RPI a adopté un nouveau nom : APE – Les enfants du Céroux. Un nom plus court, plus facile à retenir, et qui fait référence au Céroux, ce petit cours d'eau qui sépare Puy d'Arnac et Nonards, et prend sa source à Tudeils.

Pour rythmer l'année scolaire, l'APE a concocté un programme varié et festif ! Au programme : pour les week-ends, une boum d'Halloween le 2 novembre, une boum de Carnaval le 25 mars, et bien sûr, la traditionnelle kermesse de fin d'année le 28 juin. Côté cuisine, l'APE, avec l'aide précieuse des équipes scolaires, propose à la vente des torchons décorés des dessins de nos enfants ! Et rien que pour les enfants, un spectacle musical sera offert aux élèves en janvier. Sans oublier notre grand loto, qui se tiendra le 25 janvier, dont les bénéfices iront directement aux caisses des écoles.

Contact : [sebastiencoue@orange.fr](mailto:sebastiencoue@orange.fr)

### CANTINE

Le menu de la cantine est consultable sur le site [mairie-de-nonards.fr](http://mairie-de-nonards.fr) onglet accueil/école/menu cantine  
Sur Intramuros/scolarité jeunesse/école primaire/menu cantine.

La participation au prix des repas pris à la cantine a été réajustée à 3€90 par repas à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024



## FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE

PRÉPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR ÉVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TÉLÉPHONIE FIXE

AU PLUS TARD LE 31 janvier 2027



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Télécom ») a **annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre**, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.).

Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à

Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

**Le réseau cuivre sera définitivement fermé à NONARDS en 2027**

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2027 sur la commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, (Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet); vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

(Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs). **Qui est concerné ?**

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. (En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes)

**Comment vont se dérouler les opérations ?**

Au plus tard le 31 janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.



## Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre (ou toute autre solution alternative). Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à faire attention à ces communications; assurez-vous d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

### Quels sont les avantages de la fibre ?

Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.

- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.**
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité.**
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.

Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible ici : [https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie\\_avril2022.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf)

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Kyaïs VEYSSIÈRE de Coralie Veyssière.

Anna, Françoise, Patricia BRUCHES de Alexis Bruches et Marie Lemaitour.

Diane, Ellie, Eve SANSON de Arnaud Sanson et Jeanne Maye.

## PACS

BEN ALI Soumayat et Jean Baptiste, François, Gaby DU-BOIS.

## MARIAGES

Patrick Jean Noël RAVEL et Joëlle ESPALLIOUX.

Alexis CHAZOULE ET Marjorie LACHEZE.

## DÉCÈS

Jacques Julien FILEYSSANT le 29 01 2024

Laurent Thierry ROUGIER le 12 02 2024

Nicole LEMONIE épouse CHAMPAGNE le 20 02 2024

Dominique Henri GARCIA le 15 06 2024

Denise CHARAGEAC le 06 09 2024

Yvonne MILLER le 28 09 2024

Jeanne Simone LACOSTE épouse Gardère le 1 10 2024

Enfin 16 ans ?  
Tu es Français ou de double nationalité  
**Fais-toi recenser**

À la mairie  
Avec tes pièces d'identité FR  
ET 2<sup>ème</sup> nationalité

Ensuite, tu seras convoqué pour ta  
Journée Défense et Citoyenneté  
8 à 12 mois plus tard

Tu y obtiendras  
ton certificat de  
participation

- Permis de conduire
- BAC / CAP
- Concours

Chaque Français dès 16 ans doit d'abord faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire



**CIMETIÈRE** : espace public où l'on inhume les personnes décédées dans lequel s'imbriquent de nombreux espaces considérés propriétés privées (tombs, caveaux etc). Espace que l'on souhaite trouver net et agréable en allant se recueillir avec le respect qui leur est dû sur les tombes de nos défunts.

Les herbes indésirables qui poussent dans les allées et sur les tombes sont un sujet sensible auprès des familles: certains usagers mal informés invectivent vertement maire et conseillers quant à la mauvaise tenue du cimetière surtout en ce qui concerne le désherbage. Si la municipalité comprend très bien qu'ils puissent être peinés par le peu de respect qu'ils pensent être porté à leur chers disparus, elle a du mal à accepter les courriers désobligeants, parfois à la limite de l'insulte qu'elle reçoit. C'est pourquoi, il est essentiel, pour mettre les choses au point de bien distinguer la prise en charge de l'entretien de l'espace public de celui de l'espace privé.

**En clair, dans un cimetière, en matière d'entretien, qui se charge de quoi ?**



**Le concessionnaire ou sa famille doit conserver sa propriété en bon état de propreté.**

La concession doit être nettoyée des souillures multiples (terre, feuilles, fleurs mortes, pots cassés, herbes sèches, mauvaises herbes etc...).

Pourtant, malgré cela, une équipe de conseillers municipaux n'a d'autre solution que de donner une fois l'an rendez-vous aux bonnes volontés locales (de plus en plus dispersées il faut bien le dire) pour un après-midi « festif » au cours duquel ils collectent sur et aux abords des espaces privés les divers déchets « oubliés » par les propriétaires des dits espaces; espaces dont les dits propriétaires sont sensés prendre soin. Ainsi, pas moins d'une grosse remorque bien pointue de ces « oubliés » (pots cassés, compositions florales défraîchies, nœuds, branchages séchés etc...) est évacuée une fois l'an vers la déchèterie.



**Ce que nous ne voudrions plus voir**

**La municipalité prend en charge tout ce qui est considéré espace public, (allées, monuments, jardin du souvenir etc...).**



Depuis l'application de la loi Labbé l'utilisation de pesticides dans les espaces publics est interdite. La municipalité a opté pour un engazonnement progressif des allées. En matière de désherbage, en l'absence de méthode naturelle aussi efficace que l'était l'herbicide ruisselant le long des allées, il est bien difficile d'obtenir un résultat aussi net qu'auparavant.

Munis de tondeuses et débroussailleuses nos agents municipaux s'efforcent tout au long de l'année de garder allées et espaces entre les tombes aussi propres et ras tondu que possible.

Malgré leurs efforts, cette année, après un printemps et un début d'été aux pluies quasi incessantes nous ne pouvions que déplorer et regretter aussi fortement que les visiteurs l'état de nombreuses concessions qui donnaient au cimetière un air bien déguenillé.

Pour remédier à ce spectacle désolant, balayant l'idée que ça n'était pas à eux de nettoyer les espaces « privés », une équipe de conseillers, (encore eux!!!) a à nouveau organisé quelques après-mi-

di « récréatifs » pendant lesquels, confondant espaces publics et privés, manches retroussées, armés de cisailles, sécateurs, râteaux et autres serfouettes, en prenant à pleine main le mal par la racine, ils sont venus à bout de ce joli méli mélo...

Ces après-midi pour aussi « amusants » qu'ils aient pu être n'étaient qu'une solution de dépannage prise dans l'urgence.



**La municipalité n'a pas à assurer le désherbage des espaces privés.**

Toutefois, désireuse d'éviter pour les années à venir une telle situation, elle se propose d'organiser le remplacement des désherbants par de la bonne volonté générale et de l'huile de coude.

C'est pourquoi, tout en espérant que petit à petit les notions de soutien et d'aide complémentaire seront mieux entendues, deux après-midi par an, au printemps et en automne, elle proposera à toutes les bonnes volontés une « action citoyenne » consistant à prêter main forte pour enlever les mauvaises herbes. Il ne s'agira pas de remplacer le service technique mais de le compléter.

Afin de permettre aux familles de s'organiser, les dates planifiées bien à l'avance leur seront communiquées via le site de la mairie, intramuros, la page facebook « ça c'est Nonards » et bien sûr les boîtes aux lettres.

Si, malgré cela, certains se trouvaient encore dans l'impossibilité d'assurer l'entretien de leur concession, Mr Didier GENESTE (06 63 65 97 18). Entretien jardins etc...(voir p23), propose à ceux qui lui en feront la demande de le prendre en charge.

On trouve par ailleurs sur internet les coordonnées de nombreuses entreprises d'entretien de sépulture comme par exemple:

- En-sa-mémoire.fr
  - ou
  - <https://www.pfg.fr/services/nettoyage-fleurissement-sepulture>
  - ou encore
  - <https://cimeterre.fr/tombe-prestations-ponctuelles/>
- qui n'en sont que quelques unes parmi tant d'autres.



## CONCLUSION

**L'équipe municipale fait le maximum pour maintenir le cimetière aussi net que possible; cependant, vu que les tombes ne sont plus gorgées de désherbant, il nous faudra apprendre à certaines périodes de l'année, à choisir entre deux maux et à tolérer, sans crier au scandale, la vue des quelques brins d'herbe qui ne manqueront pas de s'obstiner.**




  
**DÉFENSE DE DÉPOSER DES SACS POUBELLES (IMMONDICES) SOUS PEINE DE POURSUITES.**  
ARTICLE R632-1 DU CODE PÉNAL  
1 an/moitié forfaitaire - 126€

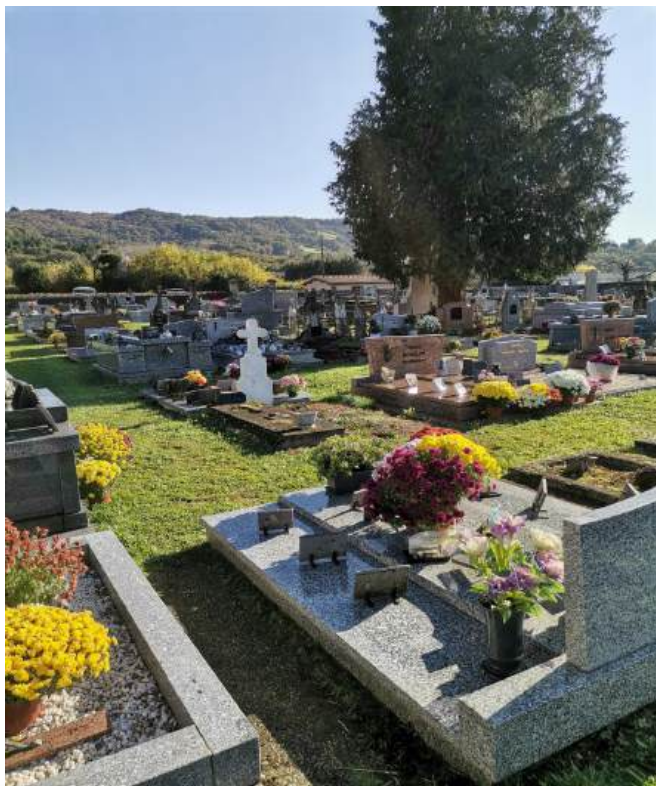


Un espace poubelle compartimenté par deux murets en parpaings vient d'être aménagé aux abords du cimetière en un espace de tri simple et clair. Cet espace a été pensé pour faciliter et encourager le tri des déchets provenant uniquement du cimetière: déchets végétaux, pots en terre, fleurs plastique défraîchies etc... 3 containers ont été dissimulés derrière des claustras, l'étiquette apposée sur chacun d'entre eux en précise la fonction:

- L'un pour les fleurs plastique, le synthétique, les jardinières avec fond plâtre ou ciment, la mousse synthétique verte;
- Le suivant pour le papier, les nœuds en papier, pots et support plastique
- Le troisième pour seulement les contenants plastiques vides (pots ou jardinières).

**Sachons utiliser cet espace tri à bon escient:**

**en triant les déchets avant de les jeter dans le bac correspondant, nous garderons à ce secteur déchets un aspect beaucoup plus propre.**



**Nul doute que les efforts combinés de tous porteront leurs fruits et que nous pourrons honorer nos disparus avec le respect qui leur est dû. Respect dû par ailleurs à tout un chacun, aussi bien aux morts qu'aux vivants...**

**Nous proposerons aussi une journée**  
**FLEURISSEMENT**  
**et**  
**VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE.**

Aux alentours du mois d'octobre,  
 Toutes fleurs, boutures etc...  
 seront les bienvenues

**Commémoration du 11 novembre**



La date du 11 novembre n'a pas été choisie au hasard pour commémorer les soldats morts au combat pendant la Première Guerre Mondiale: elle est le jour de la signature de l'Armistice et donc de la fin de la Grande guerre.

Lors d'une cérémonie au Monuments aux Morts, pour honorer leur mémoire, après le discours de M. Le Maire, le jeune JULES a déposé une gerbe fleurie, et, s'ensuit une minute de silence.



# Le secours pop'



## Tout ce qui est humain est nôtre.

La devise du Secours Populaire, en quelques mots, résume toute sa raison d'être, tous ses bénévoles, tous ses donateurs, tous les amis de la fraternité. Être humain, ce n'est pas un état, c'est une conscience. Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin d'humanité.

## Aujourd'hui comme hier, le SECOURS POPULAIRE a besoin de vous.

Chaque été, alors qu'un enfant sur trois ne part pas en vacances, le Secours Populaire français, permet à 200 000 personnes de s'évader le temps d'un séjour.

Chaque hiver, les pères Noël verts du Secours Populaire militent pour que le père-noël n'oublie personne.

Au quotidien, à Paris comme à Beaulieu, en France comme dans le monde, le Secours Populaire français, par l'action de ses bénévoles, travaillent pour lutter contre la misère et la précarité.

Étudiants, travailleurs, retraités, jeunes ou âgés, pour garantir notre action, vos dons sont essentiels. Don de temps ou don d'argent, car, c'est en apportant chacun selon nos moyens qu'ensemble nous changerons leur destin, votre destin.

## Du nouveau à l'antenne de Beaulieu

Du nouveau à l'antenne de Beaulieu: ce sont maintenant trois boutiques tenues par des bénévoles qui vous accueillent tous les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30, avec chacune leur spécificité :

• Avenue Lobbé (ex Gamm Vert) : vêtements, linge, accessoires, puériculture, livres

• En face, nouveau magasin de meuble, vaisselle, objets déco et utilitaires

• Rue du Général de Gaulle, face à la place Marbot, objets de brocante, livres anciens et à thème, lampes, verrerie...

Le tout donné par des bienfaiteurs que l'on remercie, grâce à eux, nous apportons de l'aide à de nombreuses personnes en difficulté.

À vos appareils photo:



**Envoyez nous vos plus beaux clichés. Nous les ferons paraître dans le prochain bulletin.**

**nonards@mairie19.fr ou mariefavarel@orange.fr**



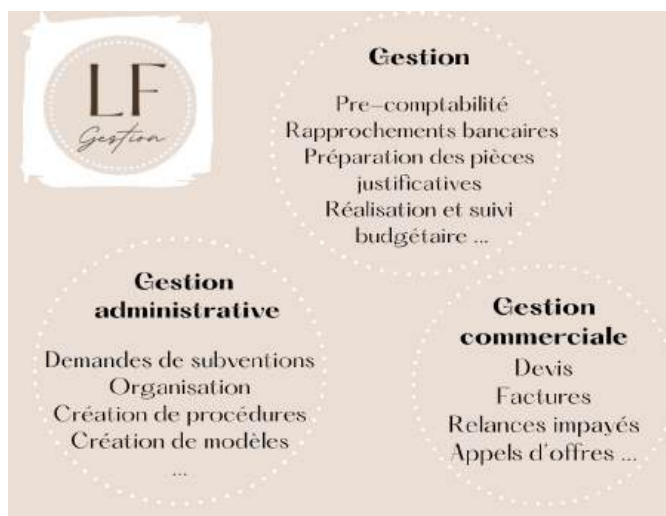
**Quelqu'un saurait-il nous dire  
où était situé  
ce château?**

**Merci de nous faire savoir....**

# Du nouveau chez nous.



**Laure Forse**  
Gestion administrative pour les professionnels  
06 07 67 94 20 📞  
Corrèze et Lot 📍  
lfgestion@outlook.fr ✉️  
Devis gratuit



**LF Gestion**

**Gestion**  
Pre-comptabilité  
Rapprochements bancaires  
Préparation des pièces justificatives  
Réalisation et suivi budgétaire ...

**Gestion administrative**  
Demandes de subventions  
Organisation  
Création de procédures  
Création de modèles  
...

**Gestion commerciale**  
Devis  
Factures  
Relances impayés  
Appels d'offres ...



- Entretien de jardins, sépultures,
- tontes
- Petit bricolage
- Nettoyage (Terrasses, allées, location saisonnière, intérieur maison neuve ou en rénovation fin de chantier..)

**Didier GENESTE 06 63 65 97 18**

**genested@orange.fr**

**Tarif sur devis sans engagement dans le temps, besoins ponctuels ou réguliers.**



- propose aux professionnels (artisans, professions libérales, TPE...) des services administratifs, commerciaux et pré-comptables.
- Réalise les procédures administratives pour les demandes d'aides CEE et Ma Prime Rénov' tout comme le processus d'installation de photovoltaïques (déclaration préalable, demande de conseil, demande de raccordement...)+



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553579592595>



**Le 26 Septembre 1985,**

Coluche lance une petite idée: resto qui aurait comme ambition, au départ, de distribuer 2 à 3000 couverts par jour:

**Les Restos du Cœur sont nés.**

38 ans plus tard, ils distribuent 130 millions de repas par hiver et sont dorénavant ouverts l'été.

**Une équipe de bénévoles des restos vous accueille le vendredi à partir de 14 heures à Beaulieu, avenue Lobbé (ancien GAMM VERT)**

**Vous pouvez dès à présent vous y inscrire.**

**Pour tout renseignement contactez Jean-Jacques Cauvin au 06 52 38 50 40.**

**Et si vous avez du temps, pourquoi ne pas nous rejoindre en tant que bénévole?**

Conseil du 11 octobre 2023 délib n°30 Subvention exceptionnelle de 100 Euros en bon d'achat pour les restos du cœur.





## Activités pratiquées en salle en semaine

le lundi matin: gym équilibre,  
 Le lundi soir: chorale « Les Petites Étoiles »,  
 le mardi après-midi: Lou Truffadour,  
 Le mardi soir: renforcement musculaire,  
 le mercredi après-midi: Flocalène (Mme Béronie)  
 le jeudi soir: Zumba.



TARIF	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
	Résident À NONARDS	Extérieurs À la commune	NONARDAISES	Extérieures à la commune
<b>INSCRIPTION</b>	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription + 100€ d'arrhes	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
<b>REMISE DES CLEFS</b> (Après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)  État des lieux sortant et restitution des clefs	120€ 2 utilisations/an	320€ 2 utilisations/an	<u>GRATUIT</u> Pendant 3 manifestations, 100€ par manifestation supplémentaire	Location et tarif au cas par cas
	<b>CHÈQUE DE CAUTION DE 300€</b>			
	Restitué après la manifestation, après vérification de la propreté de la salle et de l'absence de dégradations.			

**ATTENTION!**

Le bulletin est largement ouvert aux associations qui peuvent y faire paraître leur informations, cependant, le retard avec lequel nous recevons tous les ans certains fichiers perturbe fortement le planning de mise en page, impression, distribution. Dorénavant, il sera donné une date butoir au delà de laquelle nous refuserons d'insérer les fichiers dans le journal. Merci de votre compréhension.

## Les Loisirs de FloCaLène

L'association "les loisirs de FloCaLène "crée du lien social intergénérationnel grâce aux ateliers créatifs proposés les mercredis après-midis à la salle polyvalente de Nonards pour les enfants et les adultes.

Les ateliers sont sur inscription par mail :

[lesloisirsdeflocalene@bbox.fr](mailto:lesloisirsdeflocalene@bbox.fr)

ou par sms au 06.21.97.94.80 (Florence)

ou 06.63.80.81.79 (Corinne)

Ateliers enfants à partir de 6 ans, ouverts aux adhérents ainsi qu'aux non adhérents  
 atelier scrapbooking avec Corinne de 14h à 15h30,  
 atelier créatif avec Florence de 14h30 à 16h

En 2024, les 27 et 28 avril un marché printanier avec tombola offerte par les exposants a eu lieu salle polyvalente.

Le Marché de Noël qui a eu lieu les 16 et 17 décembre 2023 fut une si belle réussite que l'association fait

### la 2ème édition du Marché de Noël

les 07 et 08 décembre

à la salle polyvalente de Nonards  
 de 9h30 à 17h30.

Venez découvrir des idées cadeaux artisanaux pour tous les budgets.

Restauration à emporter et buvette sur place.

"Dessine-moi Noël " réservé aux enfants de 4 à 12 ans. Un dessin par tranche d'âge 4- 6 ans et 7-12 ans sera élu avec un cadeau à la clé et tous les participants auront un petit lot.

Une boîte aux lettres sera à disposition pour tous les enfants sur le marché de Noël pour envoyer la lettre au Père Noël.

Un grand MERCI à Monsieur le Maire et à toute son équipe pour leur soutien et la mise à disposition de la salle polyvalente.

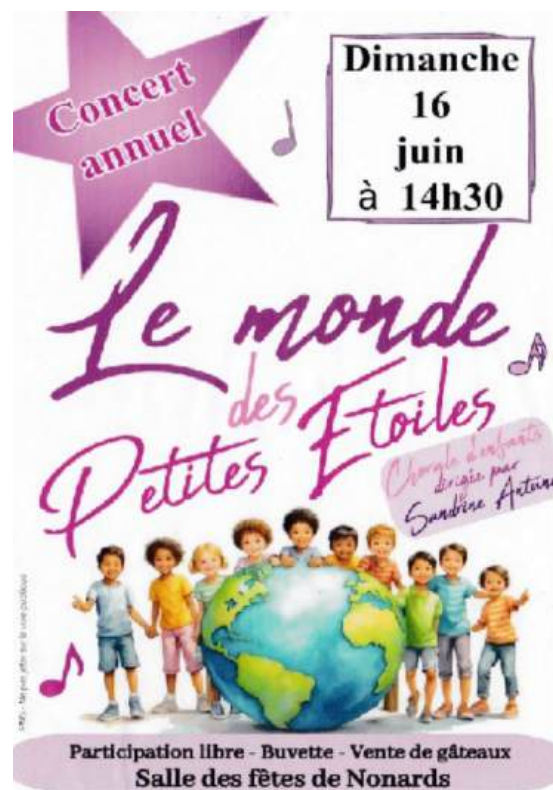


# Les Petites Étoiles

La chorale d'enfants « Les Petites étoiles », en est à sa quatrième rentrée et voit son effectif évoluer d'année en année.

Au mois de septembre dernier, ce sont 25 petits choristes, âgés de 5 à 11 ans, qui se sont inscrits. Les enfants viennent des communes de Nonards, Puy d'Arnac, Tudeils, Chenaillet ou encore Aitillac. La cheffe de chœur, Sandrine Antunes, fait répéter les chanteurs tous les lundis à la salle des fêtes de Nonards, de 17h à 18h (sauf pendant les vacances scolaires). Au programme : exercices ludiques de relaxation et de rythmes et, surtout, apprentissage du chant en chorale autour de titres modernes, issus de la variété française.

Quelle fierté de voir cette chorale grandir et évoluer ! De nouveaux projets et défis musicaux ont été relevés et sont à venir.



Les Petites étoiles ont brillamment participé à la Comédie musicale Booste France, pour 3 représentations, au théâtre de l'Usine de Saint Céré, en janvier dernier. Au mois de juin, la troupe a pu présenter son spectacle annuel à la salle des fêtes de Nonards, devant un public épaté de voir ces enfants chanter à plusieurs voix, danser et jouer la comédie. Nous sommes très heureux de présenter une activité culturelle sur le canton où les enfants évoluent artistiquement, apprennent à se présenter sur scène et gagnent en assurance.

**Les inscriptions sont toujours ouvertes. Un cours d'essai est offert.**

**Renseignements : Mme Laëticia Marbot (06 73 77 64 47)**

**ou Mme Sandrine Antunes (06 86 85 03 59)**

**La Présidente, Laëticia MARBOT**

## GYM-ÉQUILIBRE

Les séances de gymnastique séniors ont repris le 16 septembre 2024, salle polyvalente de Nonards à 10H30.



**LE LUNDI MATIN  
10H30  
SALLE POLYVALENTE  
NONARDS**



# LOU PAÏS

L'association Lou Païs Nonardais enfin reprise !

Depuis le mois de Mai 2024 une poignée de bénévoles motivés ont repris le flambeau.

**Nouveau nom, nouveau logo, de nouvelles têtes, dorénavant l'association LOU PAÏS** quoique basée à Nonards souhaite s'ouvrir également aux territoires des communes avoisinantes.



[asso.lou.pais@proton.me](mailto:asso.lou.pais@proton.me)

Depuis deux événements ont connu un franc succès :



Le 25 Mai, un dîner spectacle avec "On était une fois" par la Cie 36 du mois a accueilli environ 80 personnes, le spectacle a été suivi d'un dîner fait maison avec des produits locaux !



Le 25 Août la "Disco Brocante" a réuni vendeurs particuliers et professionnels dans une ambiance festive (c'était le but, d'où le nom !) avec présentation de jeux anciens, musique, mime, street-art live painting, et comme d'habitude restauration et buvette avec des produits locaux.



Comme vous le voyez, nous vivons ici et souhaitons animer notre territoire avec des événements festifs et culturels : spectacles, brocante.... nous envisageons des concerts, soirée ciné-club-soupe et bien d'autres choses encore !

Bref nous en sommes encore au début, mais tout est possible, dans un but de rencontres et d'échanges conviviaux toutes générations confondues.

Il est pour nous important de faire se rencontrer ceux d'ici et les nouveaux arrivants et de faire des animations culturelles originales afin que vive notre territoire.

Parlez-en autour de vous ! Cette association est également la vôtre !

Retrouvez nous sur

**Facebook " association lou pais"**

**pour être informé des événements à venir !**

Et merci à tous les bénévoles qui ont prêté main forte lors des premiers événements

**(il nous faut toujours des bras!),**

et merci également à tous les anciens qui nous ont transmis l'association !



# LOU TRUFFADOUR

Nous vous présentons, ci-dessous, les activités de notre Association durant l'année écoulée.

L'Assemblée Générale a eu lieu, le **25 novembre 2023**, après la réunion, 100 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

**LE LOTO** s'est déroulé le **14 Janvier 2024**, à la Salle Polyvalente de Nonards

**10 Février 2024**, un **REPAS CHOUROUTE** a été organisé à la Salle Polyvalente de Nonards où 111 personnes se sont retrouvées. Journée conviviale et très bonne ambiance.

**Le 5 mars 2024**, 39 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle

***L'ARMÉNIE, SPECTACLE AU PAYS D'AZNAVOUR, A L'OCCASION DE SON CENTENAIRE, DANSES ET CHANTS TRADITIONNELS***

**Le 8 juin 2024 UN REPAS PAËLLA** a été organisé à la Salle Polyvalente de Nonards où 96 personnes se sont retrouvées. Journée conviviale et très bonne ambiance.

**Du 20 au 22 juillet 2024**, 33 Personnes ont participé à un séjour au Puy du Fou) toujours un plaisir de parcourir ce Parc si merveilleux et d'assister à la Cinéscénie, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.



**Le 7 Septembre 2024**, 21 personnes prenaient la Direction du Parc de VULCANIA, Découverte très intéressante

**Du 23 au 27 septembre 2024**, Séjour à Lisieux, 22 Personnes ont découvert le parcours de Sainte Thérèse de Lisieux.

**Du 10 au 14 octobre 2024**, 22 personnes ont participé à un séjour en Haute Savoie, voyage merveilleux, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.



## PROJET 2024/2025

**30 novembre 2024, Assemblée Générale**

**12 Janvier 2025 à 14 H,  
Loto à la Salle Polyvalente à Nonards**

**Février 2025 : Repas ChouROUTE**

**Mars 2025, « Spectacle » à Figeac.**

**24 au 28 Mars 2025 : voyage au Pays Basque**



**21 Septembre 2025 :  
Spectacle « Les Bodin's » au ZÉNITH de LIMOGES**



## **DU 26 AU 28 Septembre 2025 : Séjour à Lourdes**

Tous les mardis après-midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble et autres..., toutes les personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues,

Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs activités, n'hésitez pas à nous contacter, le meilleur accueil vous sera réservé.

**Tél : 05 55 91 20 27 ou 07 88 90 70 84**



# Foot: Entente Sportive Nonards-Altillac



Équipe première saison 2024-2025

## 2024-2025 : les équipes seniors redémarrent sur un projet bien différent.

La saison précédente, l'équipe première s'est maintenue au cours de la dernière journée après un match référence sur le terrain de Larche, 2ème du classement.

L'équipe B n'a pu éviter la descente au niveau «Départementale 3».

Suite à un travail remarquable de Rémi BLAZART pendant la trêve, l'effectif s'est enrichi à des postes clés, ce qui permet d'envisager une nouvelle saison où le football sera enfin le principal centre d'intérêt.

## Chez les seniors, les entraîneurs des différentes catégories sont issus du club.

### Seniors « Départementale 1 » :

**Rémi BLAZART** a fait tout son parcours « jeune » et « senior » au club, étant domicilié à BEAULIEU.

**Stéphane REYGADES** au club depuis 1998, est domicilié au lotissement de Leyge à NONARDS.

### Seniors « Départementale 3 » :

**Didier LOSIO** est licencié au club depuis 1999. Auparavant, il avait alterné les licences entre NONARDS et ALTILLAC. Il est domicilié au Planças sur la commune de BEAULIEU.

**Loïc FEIX** a toujours pratiqué dans les équipes de jeunes soit à Nonards soit à Altillac.

**Gérard BLAZART**, juge de touche, est licencié au club depuis 2007.

### Seniors « Départementale 4 » :

**Thierry CARRIERE**, l'inusable président de l'ancien club d'ALTILLAC et actuel co-président de l'entente NONARDS-ALTILLAC continue à donner toute son énergie.

## Les effectifs chez les jeunes (au 1er octobre)

**U6-U7** : 13 joueurs licenciés + 3 joueurs U5 qui ne pourront avoir leur licence qu'à l'âge de 5 ans.

**U8-U9** : 17 licenciés (2 équipes foot à 5)



(Le groupe des U8-U9. De gauche à droite : Kostia - Evan - Liam - Adrien - Oscar - Elhylann - Liam - Ugolin - Mael - Dimitri - Gabriel - Maelan - Inaya - Pierre. Educateur : Adrien MERZEAU).

**U10-U11** : 17 licenciés (1 ou 2 équipes foot à 8)

**U12-U13** : 15 licenciés de NONARDS-ALTILLAC (en entente avec Lanteuil-Beynat pour 3 équipes foot à 8)

**U14-U15** : 12 licenciés (en entente avec Lanteuil-Beynat pour 1 équipe à 11)

**U16-U17** : 13 licenciés de NONARDS-ALTILLAC (en entente avec Lanteuil-Beynat pour 1 équipe à 11)

## Les référents « jeunes et seniors »

« **Foot animation** » : responsable David LAFON (06 49 34 18 72)

**U5-U6-U7** (nés en 2020-2019 et 2018) : référent Grégory QUINTANE (06 77 04 21 81) avec Cyprien JOUVENEL et Clovis DESSED.

**U8-U9** (nés en 2017 et 2016) : référent Hervé BESSON (06 89 73 81 45).

**U10-U11** (nés en 2015 et 2014) : référent Guillaume FORSSE avec Alexis CHAZOULE et Yanis BREUIL.

« **Préformation** » : responsable Christian THEIL (06 17 63 20 29)

**U12-U13** (nés en 2013 et 2012) : référent Jean-François VAREILLE (06 77 49 51 68) avec Eliot DESSED et Adrien MERZEAU.

**U14-U15** (nés en 2011 et 2010) : référent Jérémie AUTHIER (06 63 76 01 65).

**U16-U17** (nés en 2009 et 2008) : référent Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)

## « Seniors »

- « **Départementale 1** » : Rémi BLAZART (06 11 80 13 37) et Stéphane REYGADES (06 71 62 82 65)

- « **Départementale 3** » : Didier LOSIO (06 81 69 35 11) et Loïc FEIX (06 67 63 62 72)

- « **Départementale 4** » : Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)



# Les amis de la Chapelle St Roch



Puis la journée s'est poursuivie avec une soirée DJ set en plein air animée par FCRK puis Zuno.

Le 16, jour de la fête de St Roch, l'Abbé Simon Raj Savarimuthu est venu et nous avons enchaîné procession dans le village puis célébration dans la chapelle Saint Roch.

La fête a continué autour d'un Planteur offert par l'association devant la maison de rencontre. Enfin nous nous sommes retrouvés pour le traditionnel repas de St Roch, cette année encore en plein air !

Pour terminer cette édition 2024, le 17 août était prévu une pièce de théâtre en plein air. La météo incertaine nous a conduit à nous replier dans l'enceinte de la chapelle.

Il en fallait plus pour décourager un public venu nombreux et satisfait de la qualité des comédiens.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition !

**Pascal Rougier**  
**Facebook : La Garnie – Saint-Roch**

## Les amis de la Chapelle Saint Roch

Fête de la Saint Roch Édition 2024 – Les journées autour de St Roch

La fête du pain s'est déroulée le 15 août au four du Pradel avec notre boulanger attitré Gérard Decq





**CHASSEURS  
ou anciens chasseurs**

**N'attendez plus pour créer  
VOTRE COMPTE SIA**

**⚠ Date limite  
le 31 décembre 2024  
pour conserver vos droits  
à détenir une arme\***




**Pour créer son compte en quelques minutes :**  
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,  
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse*

\*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.  
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.

Les détenteurs d'armes chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte dans le SIA

Le système d'information sur les armes (SIA) est une plateforme numérique qui permet de gérer et suivre la détention légale des armes à feu sur le territoire et qui facilite les démarches liées à leur acquisition et détention. La création d'un compte personnel SIA est obligatoire pour tous les détenteurs d'armes chasseurs et tireurs sportifs, qui devront avoir effectué cette démarche d'ici au 31 décembre 2024 pour conserver leur droit à détenir une arme.

### La date limite de création de compte « chasseur » ou « tireur sportif » fixée au 31 décembre 2024

Afin de moderniser, sécuriser et simplifier l'encadrement de l'acquisition et de la détention des armes à feu sur le territoire, le système d'information sur les armes (SIA) est déployé progressivement depuis 2022. A terme l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte personnel SIA pour conserver leur droit à détenir des armes.

À ce jour, seuls les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont concernés par cette mesure et sont tenus d'y avoir créé un compte d'ici au 31 décembre 2024 (article 10 du décret 2024-615 du 27 juin 2024 portant diverses mesures dans le domaine des armes).

**Publics concernés :** tous les particuliers détenant au moins une arme, disposant d'un permis de chasser (validé ou non) ou d'une licence de tir sportif.

**Publics non concernés :** les possesseurs de fusils à canon lisse à un coup par canon acquis avant décembre 2011, pour qui l'inscription au SIA est fortement conseillée mais pas impérative tant que l'arme ne change pas de propriétaire. Les chasseurs mineurs ne sont pas non plus concernés par cette mesure.

Cette démarche obligatoire doit être faite sans attendre. Au-delà du 31 décembre 2024, les détenteurs chasseurs ou anciens chasseurs et tireurs sportifs non-inscrits dans le SIA seront en contradiction avec la réglementation sur les armes et seront susceptibles de faire l'objet de mesures administratives.

La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acheter une arme chez l'armurier, la vendre ou la faire entretenir. Le compte permet également de faire une demande d'autorisation en ligne, de valider l'acquisition d'une arme, d'en établir la propriété en cas de contrôle, d'en renseigner la perte ou le vol ou, encore, d'éditer de façon totalement autonome une carte européenne d'arme à feu (e-CEAF).

# Société de chasse

Le bureau de la société est le suivant:

- Président : AUDRERIE Pierre
- Secrétaire : BOUSTIE Didier
- Secrétaire Adjoint : LAFFAIRE Patrick
- Trésorier : MALMARTEL Pierre
- Trésorier Adjoint : MARTIN Michel

La société communale compte une vingtaine d'adhérents, l'adhésion annuelle est fixée à 50€.

Le plan de chasse 2024/25 comporte 14 chevreuils, trois lâchers de gibier soit 36 faisans sont en cours de réalisation.



La 3ème Fête de la Chasse et de la Nature a eu lieu le 21 Juillet 2024 à Champagnac la Noaille (19320), organisée par les chasseurs corréziens.

Plus de 50 exposants, plus de 200 chiens, un pôle spécifique pour les enfants, un ball-trap, des démonstrations de coupes de bois sportives, du débardage à cheval, l'ensemble des associations cynégétiques spécialisées de Corrèze était représenté. L'ambiance festive de cette journée était assurée par la banda L'Étincelle Branceillaise.

### Une démarche numérique simple et rapide

La création d'un compte personnel dans le SIA est simple et rapide mais nécessite d'avoir accès à internet et de disposer d'une adresse mail et de documents au format numérique, notamment pour justifier son identité et son adresse. La création de compte se fait sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> depuis n'importe quel ordinateur, mobile ou tablette connectés à internet.

Une fois leur compte créé, les détenteurs se verront attribuer un numéro SIA par le système. Ce numéro leur est personnel et les suivra tout au long de leur vie de détenteurs d'armes. Ils seront ainsi identifiés dans l'outil par les professionnels (armuriers), mais aussi par l'administration avec qui ils pourront communiquer par l'intermédiaire de leur compte personnel.

En cas de difficulté pour créer leur compte, les détenteurs peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques en préfectures, par la fédération départementale des chasseurs de leur département, leur club de tir ou encore en armurerie.

Un seul espace personnel pour gérer son râtelier et contrôler ses informations

Depuis leur compte personnel SIA, les chasseurs et tireurs sportifs ont un accès direct à leur râtelier numérique dans lequel ils peuvent visualiser les armes qu'ils détiennent. Ils disposent ensuite d'un délai de 6 mois pour le corriger et le mettre à jour et s'assurer ainsi que l'administration dispose des bonnes informations.





# NUMÉROS ET COORDONNÉES UTILES

## SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

**MAIRIE NONARDS:** 05 55 91 50 08

Nonards@mairie19.fr; www.mairie-de-nonards.fr

2100 Route de La Plaine 19120 Nonards.  
lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h, et de 14h à 17h  
mercredi de 9h à 12h,  
vendredi de 9h à 12h, et de 16h à 19h.

**ÉCOLE NONARDS:** 05 55 91 25 15, **PUY D'ARNAC** 05 55 91 54 92

**HARCÈLEMENT SCOLAIRE** 3018

**RELAIS PETITE ENFANCE** (Tudeils) 07 81 43 65 05

rpemidicorrezien@mutualitelimousine.fr

**DÉCHÈTERIE** 06 15 08 67 26 . Ouvert tous les jours sauf le mardi (fermé) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

**SIRTOM N° VERT: 0800 204 054** Avenue du 4 juillet 1976 19100 Brive La Gaillarde 05 55 17 65 10 sirtom@sirtom-brive.fr.

**LE RELAIS (Sirtom)** (récupération de vêtements et chaussures), 05 55 89 55 17

**SAUR 19 AUBAZINE** 05 81 31 85 03 Lieu-dit La Courtade, 19190, Aubazine

**ASSAINISSEMENT** . M. Antoine DUBOIS Technicien assainissement non Collectif Rue Emile Monbrial 19120 Beaulieu-sur-Dordogne 05.55.91.98.98 ou 06.85.01.21.25 a.dubois@midicorrezien.com

**COM-COM** 05 55 81 31 00 5 Rue Émile Monbrial 19120, Beaulieu sur Dordogne.

Du lundi au jeudi 9h-12h; 13h30-17h, le vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

**ATELIERS NUMÉRIQUES:** (com-com) Diégo Sanchez 05 55 91 00 04 info@numericmidicorrezien.com

**MAISON DU DÉPARTEMENT** 05 19 07 81 12 Rue Émile Monbrial 19120 Beaulieu sur Dordogne.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

**BUREAU DE POSTE** TÉL/ 3631 Du lundi au vendredi DE 10h40 à 12h ET DE 13h à 14h30  
Le samedi de 11h à 12h.

## URGENCES

**SAMU :** 15

**POLICE SECOURS:** 17

**SAPEURS POMPIERS:** 18 ou 112 (numéro européen d'urgence)

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

**CENTRE ANTIPOISON** (Bordeaux): 05 56 96 40 80

**PHARMACIES DE GARDE:** 3237 ou www.3237.fr ou servigardes.fr

**SAMU SOCIAL :** 115

**PRÉVENTION SUICIDE** Ligne d'écoute.Tél: 3114

## SANTÉ

**CABINET MÉDICAL. Maison de santé** 05 55 91 21 32

6, Bd Rodolphe de Turenne. 19120, Beaulieu sur Dordogne

**PHARMACIE COURTIAL** 05 55 91 10 74

De 8h45 à 12h30 et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi, le samedi matin de 8h45 à 12h30

ordobeaulieu@perso.alliadis.net

**DON DU SANG**

**SSIAD (Service Soins Infirmiers à Domicile)** 05 55 84 05 05

Rue Monbrial 19120 Beaulieu sur Dordogne

ssiad@midicorrezien.com

https://www.midicorrezien.com/action-sociale-cias/le-ssiad-service-de-soins-infirmiers-domicile

**ADAPAC** (Aide à domicile)

## DÉPANNAGE

Electricité **ENEDIS** : 09 72 67 50 19 (Zone industrielle Mulatet 190000 Tulle)

**URGENCE SÉCURITÉ GAZ GRDF** : 0 800 47 33 33

**TÉL. ORANGE** : 3900 ou assistance.orange.fr ou suivi-des incidents.orange.fr

## AIDES SOCIALES

**CAF DE LA CORREZE MSAP Beaulieu tél: 3230**

**RESTOS DU COEUR**

TULLE 05 55 17 68 88 17 Av. Tour de Loyre 19360 Malemort.Restosducoeur.org

BEAULIEU SUR DORDOGNE. Renseignements au 06 52 38 50 40.

Permanence le vendredi à partir de 14 heures à Beaulieu, avenue Lobbé (ancien GAMB VERT)

**SECOURS CATHOLIQUE** 06 80 05 42 38. 10 Rue du Gal de Gaulle 19120 Beaulieu . Le mercredi de 14h30 à 17h; le vendredi de 9h30 à 12h

**SECOURS POPULAIRE**

19, Av. Lobbé 19120 Beaulieu Tél: 06 72 36 89 15

– les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30

40, avenue du Général de Gaulle – 19120 BEAULIEU Tél : 06 07 61 91 48

– les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30

le mercredi de 10h à 12h les jours de marché

le vendredi de 10h à 12h les jours de foire

**SAMU SOCIAL** 115

**C.L.I.C** (service pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage) 05 55 91 00 04 Instance de Coordination de l'Autonomie Rue Emile-Monbrial 19120 Beaulieu-sur-Dordogne

du lundi au mardi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

le mercredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

du jeudi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**MISSION LOCALE** 05 55 17 73 00 8 avenue André-Jalinat

19100 Brive-la-Gaillarde

du lundi au jeudi de 08h45 h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

**ASSISTANCE SOCIALE** 05 19 07 83 20 Mme Isabelle LORTHOLARIE

Poncher. Collonges la Rouge. Le lundi après-midi sur rendez-vous.

Joignable au Centre Médico Social Départemental de Meyssac

**S.O.S VIOLENCES CONJUGALES** tél: 3919 inform-elles@orange.fr

BRIVE 05 55 88 20 02 OU 05 55 25 61 52 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h; le vendredi de 9h à 12h

TULLE 05 55 21 92 47 lundis, jeudis et vendredis de 10h à 16h

Pour une écoute de nuit : 05 55 88 03 51

## AUTRES SERVICES

**CORRÈZE AUTONOMIE** 05 55 19 19 19

**DÉFENSEUR DES DROITS EN CORRÈZE** 05 55 20 56 12

Tulle: alain.barbazange@defenseurdesdroits.fr

Brive: pierre-jean.gagnebe@defenseurdesdroits.fr

**FRANCE RENOV** 05 55 20 88 96 France-renov.gouv.fr

**CORRÈZE TÉLÉASSISTANCE** 05 55 86 11 01

1, Impasse de la PerdrixSoleilhavoup 19460 Naves

www.correzeteleassistance.com

**SERVICE PORTAGE DES REPAS**

05.55.84.05.05

Mail : cias@midicorrezien.com

https://www.midicorrezien.com/action-sociale-cias/repas-domicile





# Mon calendrier de collecte



Ordures Ménagères

Collecte Sélective



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M <b>Férié 1</b>	1 S	1 S	1 M	1 J <b>Férié</b>	1 D	1 M	1 V	1 L <b>36</b>	1 M	1 S <b>Férié</b>	1 L <b>49</b>
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L <b>23</b>	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L <b>6</b>	3 L <b>10</b>	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L <b>45</b>	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J <b>32</b>	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L <b>19</b>	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L <b>2</b>	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L <b>41</b>	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M <b>15</b>	7 S	7 L	7 J <b>28</b>	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J <b>Férié</b>	8 D	8 M	8 V	8 L <b>37</b>	8 M	8 S	8 L <b>50</b>
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L <b>Férié 24</b>	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L <b>7</b>	10 L <b>11</b>	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L <b>46</b>	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J <b>33</b>	11 S	11 M <b>Férié</b>	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L <b>20</b>	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L <b>42</b>	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M <b>16</b>	14 S	14 L	14 J <b>Férié 29</b>	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L <b>38</b>	15 M	15 S	15 L <b>51</b>
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L <b>8</b>	17 L <b>12</b>	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L <b>47</b>	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J <b>34</b>	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L <b>21</b>	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L <b>43</b>	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L <b>Férié 17</b>	21 M	21 S	21 L	21 J <b>30</b>	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L <b>52</b>
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L <b>26</b>	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L <b>9</b>	24 L <b>13</b>	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L <b>48</b>	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J <b>35</b>	25 S	25 M	25 J <b>Férié</b>
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L <b>22</b>	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L <b>44</b>	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M <b>18</b>	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J <b>Férié</b>	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L <b>1</b>
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V	31 L <b>14</b>	31 L <b>14</b>	31 M	31 S	31 D	31 J	31 D	31 M	31 V	31 D	31 M

Jours fériés

Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :

Si votre jour de collecte «tombe» un jour férié : la collecte est reportée au mercredi de la même semaine